

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 17 JANVIER 2011, A LA GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA.

Présidence: Mme Christelle Gertsch Macuglia.

La présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour qui est modifié à sa demande par l'ajout au point 3^{a)} « Un questeur suite à la démission de M. Sandy Grandjean », le point 3^{b)} devenant le point 3^{c)}. Cette proposition ne soulevant aucune remarque, l'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel
 2. Correspondance
 3. Nomination
 - a) Un questeur suite à la démission de M. Sandy Grandjean
 - b) Un membre à la Commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Sandy Grandjean
 - c) Un membre au Conseil communal suite à la démission de M. Pierre-Alain Rumley
 4. Classement de la motion du groupe socialiste : « Résolution déposée par les jeunes lors des manifestations du 24 février 2010 – création d'un Centre de jeunesse »
 5. Règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau de Val-de-Travers
 6. Règlement des manifestations organisées par la commune
 7. Rapport d'information de la commission de la nouvelle bibliothèque
 8. Crédit de Fr. 315'000.-- pour la rénovation des locaux de l'immeuble Collèges 3 abritant les services de l'administration et la ludothèque du Val-de-Travers
 9. Crédit de Fr. 135'000.-- pour la mise à niveau de l'éclairage public du village de Môtiers
 10. Vente de terrain dans le village de Buttes
 11. Transactions immobilières et aide à la réalisation d'un nouveau stand de tir à Couvet
 12. Motions et propositions
 13. Communications du Conseil communal
 14. Interpellations et questions
-

1. APPEL

La présidente demande à Mme Caroline Gaspar de bien vouloir procéder à l'appel :

40 membres sont convoqués.

Présents : 35 membres, 36 dès l'arrivée de M. Benoît Simon-Vermot (PLR) à la suite du point 3^{c)}.

Excusés : MM. Roland Anker (UDC), Gabriel Modolo (Soc.), Benoît Simon-Vermot (PLR, en retard) et Rémy Witschard (PLR)

Absent : M. Eric Schopfer (PLR)

Vacant : Siège de M. Sandy Grandjean (PLR), en cours de repourvoiement

Majorité absolue : 18 voix, puis 19 dès l'arrivée de M. Simon-Vermot

Les cinq conseillers communaux, Mme Caroline Gaspar, cheffe du secrétariat central, Mme Alexandra Schmied, secrétaire à la chancellerie et Mme Céline Fauguel, apprentie, sont présents. Le chancelier, M. Alexis Boillat est excusé.

2. CORRESPONDANCE

La présidente indique qu'elle a reçu deux correspondances, l'une de M. Pierre-Alain Rumley relative à sa démission du Conseil communal au 31 mars 2011 et l'autre de M. Didier Küenzy proposant sa candidature. La présidente procède à la lecture de la première missive, la seconde étant étudiée dans le cadre du point 3^{c)} de l'ordre du jour :

« *Madame la présidente,*

Par la présente, je vous présente ma démission du Conseil communal pour le 31 mars 2011.

Comme vous le savez sans doute, je vais reprendre un enseignement à temps partiel dès le mois d'avril à l'université de Neuchâtel.

Les deux années passées à la commune de Val-de-Travers ont été passionnantes et intensives. Je me réjouis de l'état d'esprit qui a présidé aux travaux du Conseil général et pense que nous avons tous ensemble accompli une grande tâche, qui est d'ailleurs largement reconnue en dehors (et parfois même à l'intérieur !) de nos frontières. La commune est sur de bons rails.

Je remercie mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et pour l'excellente collaboration que nous avons eue. Je remercie également l'administration, en particulier celles et ceux avec qui j'ai collaboré directement, pour leur excellent travail.

Tout en formulant mes meilleurs vœux pour l'avenir de Val-de-Travers, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, mes meilleures salutations.

Pierre-Alain Rumley. »

3. NOMINATION

A) UN QUESTEUR SUITE A LA DEMISSION DE M. SANDY GRANJEAN

La présidente demande à l'Assemblée de lui faire des propositions.

Au nom du groupe PLR, M. Daniel Otth propose :

✓ M. Nicolas Stauffer

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Stauffer est élu tacitement.

B) UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUITE A LA DEMISSION DE M. SANDY GRANDJEAN

La présidente laisse la parole au groupe PLR afin qu'il propose un membre à la CGF.

Au nom du groupe PLR, M. Daniel Otth propose :

✓ M. Stéphane Bobillier

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Bobillier est élu tacitement. La présidente remercie M. Hurni, président de la CGF, de bien vouloir transmettre les dossiers en cours au commissaire nouvellement élu.

C) UN MEMBRE AU CONSEIL COMMUNAL SUITE A LA DEMISSION DE M. PIERRE-ALAIN RUMLEY

La présidente propose de pratiquer de la manière suivante :

- ✓ présentation des candidats,
- ✓ les questeurs procèdent au dépouillement,
- ✓ parole au candidat élu.

La présidente présente tout d'abord M. Didier Küenzy, architecte EPFL, habitant le Bas-du-Mont à Couvet puis donne lecture de sa lettre de motivation :

« En tant qu'ancien conseiller communal de la commune de Couvet où je dirigeais entre-autre le dicastère de l'urbanisme, je me propose comme responsable intermédiaire pour traiter et transmettre les dossiers de M. Pierre-Alain Rumley à la prochaine législature.

En effet, après 11 ans passé au Conseil communal de Couvet, j'ai pu me familiariser avec les problèmes d'urbanisme et d'environnement qui se posent à Val-de-Travers.

Je me sens compétent et motivé pour traiter les dossiers en cours. Je suis disponible de suite ou à une date à convenir, à temps partiel ou à temps complet. Mon appartenance politique est le groupe Forum.

Je reste à votre disposition pour vous rencontrer à la date qui vous conviendra. »

La présidente laisse la parole au groupe socialiste pour la présentation de la candidature de M. Christian Mermet.

M. Sven Schwab (Soc.) fait l'intervention suivante : *« L'élection d'une conseillère ou d'un conseiller communal est toujours un moment d'exception dans la vie et le fonctionnement des autorités communales. C'est un moment parfois difficile comme c'était souvent le cas sous l'égide des anciennes communes, il était devenu difficile de trouver non pas la perle rare, mais tout simplement une personne qui s'engageait à cette fonction.*

Or, si aujourd'hui nous n'avons pas eu de peine à trouver un candidat à ce poste, il faut préciser que nous avons la chance de surcroît de pouvoir présenter une personne disposant de très grandes qualités.

Le groupe socialiste a donc le plaisir de confirmer la candidature de M. Christian Mermet au poste de conseiller communal.

Brièvement et en quelques mots, M. Christian Mermet est un néo-quinquagénaire, marié et père de pas moins de 5 filles. Il vit avec sa famille à Môtiers dans un Val-de-Travers qu'il aime énormément et qu'il a rejoint en 1980. Il a une formation de musicien. Il a une virtuosité de flûte. Il enseigne depuis 30 ans au Conservatoire de musique de Neuchâtel. Il est par ailleurs membre de l'Ensemble symphonique de Neuchâtel.

Politiquement M. Mermet a toujours été très actif puisqu'il a été conseiller général à Fleurier, puis à Môtiers. Il est également député au Grand Conseil depuis 14 ans, membre notamment de l'importante commission judiciaire. Il est enfin chef de son groupe au Grand Conseil. La charge de conseiller communal n'est par ailleurs pas un mystère pour lui, puisqu'il a siégé durant une dizaine d'années au Conseil communal de Môtiers jusqu'à la fusion des communes. Ces qualités connues et souvent reconnues ont également été mises à disposition de plusieurs sociétés locales et culturelles. Je pense par exemple et sans être exhaustif au Centre culturel du Val-de-Travers et à la Croix-Rouge du Val-de-Travers, deux sociétés dont il est le président.

Enfin, j'ajouterai encore que M. Christian Mermet est quelqu'un de sérieux, de travailleur, d'intelligent et une personne agréable à côtoyer. Ce sont des qualités qui font de lui, à mon avis, un candidat remarquable, que je vous remercie par avance de soutenir. »

Avant de passer au vote, la présidente donne lecture de l'art. 3.39 RG régissant le déroulement des nominations :

Nominations **3.39** Les candidats sont annoncés au président et présentés par lui. Le suffrage accordé à un candidat ayant décliné sa candidature ou n'ayant pas été présenté avant le scrutin est nul.

²Les nominations se font au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

³Après plus de deux tours infructueux, ou si le nombre des candidats ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des personnes à élire, un tour supplémentaire est organisé et le candidat qui a obtenu le moins de voix au tour précédent est éliminé. Il en ira ainsi de suite dans les éventuels tours suivants jusqu'à ce que le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue corresponde à celui des personnes à élire.

⁴Pour le calcul de la majorité, il est tenu compte des bulletins rentrés, y compris les blancs, mais sans les nuls.

⁵L'élection tacite est réservée lorsque le nombre des candidats proposés est égal ou inférieur à celui des candidats à élire.

La présidente demande aux questeurs de distribuer les bulletins de vote. Elle leur demande ensuite, ainsi qu'à Mme Cécile Mermet-Meyer et M. Zoran Savic, membres du bureau, de procéder au dépouillement.

Bulletins distribués	: 35
Bulletins rentrés	: 35
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 35
Bulletin blancs	: 2
Majorité absolue	: 18

M. Christian Mermet (Soc.) est élu avec 33 voix.

La présidente le félicite et lui laisse la parole :

M. Mermet (Soc.) s'exprime en ces termes : *« Merci Madame la Présidente de m'accorder la parole quelques instants. J'aimerais en préambule vous remercier, chers collègues du Conseil général, de la confiance que vous m'accordez en m'élisant aujourd'hui. Si je suis conscient de l'ampleur de la tâche qui m'attend, j'ignore certainement une grande partie des difficultés que je vais rencontrer.*

Je vous avouerai que si j'aborde avec enthousiasme ce défi, j'ai beaucoup hésité avant de m'engager. Et si j'ai beaucoup hésité, c'est que j'ai deux passions : la première, la musique, a été au cœur de mon activité professionnelle depuis plus de trente ans, et aujourd'hui, je vais lui être quelque peu infidèle pour me rapprocher plus encore de la politique. Et en m'éloignant de la musique, c'est aussi de mes élèves, de mon enseignement dont je vais m'éloigner, et ce choix est douloureux.

Mais c'est peut-être grâce à une de mes anciennes élèves aujourd'hui étudiante à Munich, Anne-Sophie, que j'ai trouvé une forme de réponse à mes interrogations. Anne-Sophie, aidée quelque peu par un manuscrit palimpseste des commentaires de saint Augustin sur les psaumes, manuscrit qui, voulant effacer un texte latin, en a sauvé l'essentiel. Ainsi, cette jeune fille est un jour venue à sa leçon en me disant : « Il faut absolument que vous lisiez un texte que je viens de traduire dans la République de Cicéron ! ». Ce texte c'était « Le songe de Scipion » ! Ainsi dit, ainsi fait ! Que nous dit Cicéron, je vous le résume en français : il y a deux choses essentielles à pratiquer dans la vie d'un homme, la musique et la politique...

Val-de-Travers n'est pas Rome, mais la nouvelle commune ne s'est pas faite en un jour non plus, et heureusement, il reste beaucoup de choses passionnantes à construire, même si, jusqu'à aujourd'hui, la mise en œuvre de Val-de-Travers a été à la mesure de mes espérances de corédacteur du projet de fusion. Demain, j'espère me montrer à la hauteur des ambitions de Val-de-Travers et ainsi honorer la confiance que vous m'accordez ce soir.

Avant de vous rendre la parole, Madame la Présidente, je vous annonce que, dans un souci de clarté et pour éviter toute confusion des rôles, je vais ce soir même, déposer ma lettre de démission au Conseil Général avec effet à demain mardi 18 janvier 2011. »

Entretemps, M. Simon-Vermot (PLR) a pris place dans la salle. La présidente remercie M. Mermet pour son intervention et clôt ce point.

4. CLASSEMENT DE LA MOTION DU GROUPE SOCIALISTE : « RESOLUTION DEPOSEE PAR LES JEUNES LORS DES MANIFESTATIONS DU 24 FEVRIER 2010 – CREATION D'UN CENTRE DE JEUNESSE »

La présidente ouvre la discussion.

M. Jacques Hainard (Soc.) s'exprime de la manière suivante : « *Le groupe socialiste est heureux de la réponse du CC au CG concernant le centre de jeunesse de Val-de-Travers qui a été demandé, si mes renseignements sont exacts, il y a un peu plus de 50 ans.*

Le groupe socialiste soutient la décision du CC de proposer comme centre Fleurier. Il comprend notamment la problématique des abonnements pour les élèves de la commune. Sachant que celles et ceux de Fleurier n'en ont pas. Fleurier est tout de même un centre de l'enseignement secondaire et supérieur avec son Lycée. Je pense que c'est un lieu privilégié pour y installer ce centre de jeunesse. Le groupe socialiste est heureux d'apprendre que le CC s'engage sur la durée avec un premier crédit de Fr. 50'000.-- par année. Nous sommes également heureux d'apprendre qu'il souhaite qu'un animateur soit présent pour l'animer et le diriger.

Cependant, nous aimerions que le CC nous dise rapidement où ce centre pourra s'installer et surtout nous informer sur les mandats de prestations qu'il souhaite, ainsi que sur le réseau qu'il pense mettre en place, en un mot sur la finalité de ce lieu. Heureux que le CC soutienne Barak pour travailler sur ce projet, le groupe socialiste se demande si les Fr. 50'000.-- annuels seront suffisants. En conclusion, si nous pouvons apporter notre soutien à cette réponse et à cette volonté du CC, nous aimerions que ce dernier accepte de nous informer deux ou trois fois par an sur l'avancement des travaux, afin de ne pas assister à un enterrement de première classe. »

M. Simon-Vermot (PLR) s'exprime à son tour : « *Ô comme il est loin le temps des cerises. Ce temps béni où le gai rossignol et le merle moqueur pouvaient se promener dans les airs sans avoir peur d'être abattu par des adolescents teigneux. Ce temps où les belles avaient la folie en tête et les amoureux du soleil au cœur.*

C'était une époque où la gare était fréquentable et les jardins publics ouverts au public. Les gentils consommateurs avaient l'embarras du choix. Le Sans Rival, chez Gonseth et les Galeries du Vallon à Fleurier ; les Armourins et Pélichet à Couvet. La Migros ne ressemblait pas à un champ de foire et il n'y avait rien à craindre de la jeunesse turbulente.

A l'heure actuelle, ces belles images d'Epinal semblent bien lointaines. Il faut dire que les jeunes d'aujourd'hui sont devenus un peu pénibles, tant au premier qu'au deuxième degré. Pénibles car parfois difficilement supportables, il n'y a qu'à prendre le train à certaines heures pour comprendre. Et pénibles, car étant nés sous le règne de l'enfant roi.

Peut-on leur en vouloir ? Nul ne le sait. Toujours est-il que les adolescents semblent vouloir un centre de jeunesse pour s'occuper. Idée intéressante qui ne mange pas de pain et qui devrait pouvoir être financée par des ventes de gaufres, selon leurs porte-parole le 24 février 2010.

A titre exemplatif et en prenant le budget de fonctionnement, version de mai 2010 de l'association Barak, qui est le projet le plus abouti, ces braves jeunes devraient vendre annuellement environ 110'000 gaufres à Fr. 2.-- pour faire tourner leur centre. De quoi garnir le petit déjeuner de nombre de Vallonniers...

Pour revenir à des propos moins farfelus, le groupe PLR, dans toute sa sagesse et sa munificence, a entendu les doléances d'une jeunesse en manque d'activités et d'encadrements « socio-culturello-psycho-éducatif ».

Notre groupe trouve que cette jeunesse désœuvrée mérite un toit pour s'ébattre et estime que la réponse du Conseil communal à la motion socialiste va dans la bonne direction. Il est favorable aux conditions sine qua non posées par l'Exécutif, à savoir entre autres une localisation à Fleurier, une gestion professionnelle et le fait qu'il ne s'agira pas d'un centre géré par la commune.

Le PLR souhaite toutefois que le Conseil général et a fortiori la CGF soient informés régulièrement de l'avancée du projet. Il rappelle que la subvention annuelle accordée sera soumise au contrôle budgétaire et qui ne s'agira pas d'un oreiller de paresse pour les responsables du centre.

C'est dans cet esprit confraternel et empli d'optimisme vis-à-vis de l'avenir, que le groupe PLR acceptera le classement de la motion dans une large majorité. »

M. Alexandre Willener (UDC) prend la parole au nom de son groupe : « Nous ne voulons pas ici reprendre l'intervention du groupe UDC lors de la première discussion sur la motion « pour un centre de jeunesse à Val-de-Travers », mais nous rappelons notre scepticisme face à ce projet.

Nous avons entre autre demandé si la commune avait les moyens de financer un tel centre et si ce dernier était véritablement indispensable. Nous avons aussi mis en doute la faisabilité du projet Barak, projet pharaonique et très, voire trop coûteux. La motion du groupe socialiste demandait un rapport circonstancié sur la nécessité et la faisabilité d'une Maison des jeunes à Val-de-Travers.

Nous ne cachons pas notre déception à la lecture du rapport du CC. Le contexte général met en évidence les aspects socioculturels issus de la génération mai 68 et oublie de rappeler le rôle des parents et de la famille dans le domaine éducatif. Le contexte du Val-de-Travers, tel que décrit dans le rapport n'apporte pas de réponse sur la nécessité absolue de soutenir un centre de jeunesse. Nous ne sommes pas du tout convaincus de mélanger les structures d'accueil parascolaire avec un centre ouvert, si vous me passez l'expression, « à des jeunes plus âgés ».

Quant aux propositions du CC, nous ne les partageons de loin pas. Pour le groupe UDC, un lieu de rencontre tel que proposé n'est pas indispensable. Nous ne serions pas opposés à un renforcement et à un soutien à des groupes de jeunes qui cherchent à animer positivement la vie de Val-de-Travers. Nous exprimons aussi nos craintes d'une gestion professionnelle du futur centre, avec bien entendu un temps partiel qui ne va pas tarder à devenir un temps complet. La plus grande déception vient de la référence au projet de l'association Barak que nous considérons comme pleine de bonnes intentions, mais déconnectée des réalités financières. Nous aurions souhaité une analyse plus poussée de ce projet par le CC. Nous avons déjà dit qu'il est peu réaliste de mettre sous un même toit l'accueil parascolaire et les activités de jeunesse. Le caractère préventif mentionné dans le rapport pourrait rapidement être mis à mal dans la gestion quotidienne des activités du futur centre. Par contre, et c'est là le seul point d'accord avec le CC, nous pensons aussi que le centre, s'il voit le jour, doit être localisé à Fleurier.

Enfin, nous jugeons que les explications sur un soutien de Fr. 50'000. -- sont totalement lacunaires. Pourquoi pas 10'000 ou 100'000 francs ? Ce montant sera-t-il fixe ou sera-t-il appelé à évoluer au gré des déficits que ne manquera pas le projet Barak ? Nous souhaitons savoir sur quelles bases le montant de Fr. 50'000.-- a été fixé. En outre, ce montant est-il de nature à faire démarrer le projet Barak ? Autant de questions sans réponses.

En fin de compte, le groupe UDC refusera la réponse du CC. Nous estimons que celle-ci ne répond pas à nos questions posées en septembre dernier. Le rapport est sommaire et lacunaire en ce qui concerne le soutien financier. »

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) prend la parole au nom de son groupe : « Nous remercions le CC pour sa réponse à la motion et le rappel du contexte pour la création d'un centre de jeunesse au Vallon. Nous sommes bien entendu favorables à ce rapport et l'acceptons. Nous souhaiterions y apporter 2 commentaires :

- ✓ le rapport insiste beaucoup sur l'aspect parascolaire des activités liées au centre de jeunesse ; si on peut comprendre que le CC mette l'accent sur cet atout, nous nous permettons de rappeler qu'un centre de jeunesse est aussi et avant tout un lieu extrascolaire, avec de multiples axes d'animations socioculturelles ;*
- ✓ Le montant de Fr. 50'000.-- est relativement modeste en regard des moyens nécessaires au bon fonctionnement. A nos yeux, ce soutien doit être considéré essentiellement comme un premier signe politique, qui doit faciliter les démarches déjà initiées par les membres de l'association Barak et permettre de concrétiser la recherche de sources complémentaires de financement auprès d'autres partenaires. »*

M. Philippe Vaucher (POP) remercie le CC d'être entré en matière et de partir dans l'idée d'effectivement créer un centre pour la jeunesse. Il indique que le POP soutiendra de manière indéfectible la création d'un tel centre et ce d'autant plus que cela faisait partie de ses promesses électorales avant cette législature. Il remercie également la droite de l'assemblée dont les références lui plaisent énormément. Il les remercie de citer mai 68 et tous les progrès que cette période a permis d'obtenir, ainsi que le temps des cerises qu'il est très heureux de les entendre entonner et espère qu'il va venir bientôt.

M. Claude-Alain Kleiner (CC) se réjouit de l'accueil favorable et presque unanime accordé à la réponse du CC. Il relève que nous pouvons effectivement regretter le passé, comme l'a dit M. Simon-Vermot. Pourtant la responsabilité du monde politique est sans doute bien de se soucier de l'avenir et surtout de sa jeunesse. Le monde, la composition familiale et les besoins des jeunes changent. Le temps où nous allions tous simplement jouer aux billes dehors a quelque peu changé.

Le CC ne manquera pas d'informer le CG régulièrement sur la suite qui sera donnée à ce projet. Il ne souhaite tout simplement pas devoir le faire autant de fois que M. Hainard l'a cité, tant il espère que ce projet deviendra réalité très prochainement.

Aujourd'hui, les contacts les plus avancés sont ceux établis avec l'association Barak. Le CC se réjouit de voir avancer ce projet avec le soutien du CG dans le sens souhaité.

Avant de conclure et sans entrer dans le détail de toutes les questions et toutes les critiques, surtout celles qui ont été évoquées par M. Willener sur l'aspect financier, M. Kleiner indique qu'il a paru tout de même important pour le CC de fixer dès le départ un cadre financier qui permette une activité initiale pour un montant qui lui paraît tout à fait compatible avec la réalité devant laquelle nous nous trouvons.

Il relève que M. Salvisberg a raison concernant l'aspect parascolaire, il ne représente qu'une partie des activités d'un centre de jeunesse. Compte tenu des contraintes du concordat HarmoS, il est vrai que ce point-là est prioritaire pour le CC. Il remercie l'ensemble des groupes de soutenir le classement de cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote du classement de cette motion. **Elle est acceptée par 30 OUI, contre 4 NON et 1 abstention.**

5. REGLEMENT GENERAL DE L'ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU DE VAL-DE-TRAVERS

La présidente ouvre la discussion.

M. Nicolas Stauffer (PLR) fait l'intervention suivante : *« Permettez-moi de m'exprimer en qualité de président de la commission des règlements et également en tant que rapporteur du groupe libéral-radical. Merci tout d'abord au Conseil communal pour ce règlement type qui manquait encore à notre législation.*

La CREGL a passé une soirée à étudier ce règlement, à le remanier et lui apporter quelques modifications, principalement de forme. Il faut s'avoir aussi qu'il était relativement difficile et que l'exercice n'était pas aisé de pouvoir mettre dans un règlement type, selon les principes que l'on connaît au sein de notre législation communale, avec des valeurs, avec des principes, avec finalement une volonté de la part des auteurs qu'il y ait bel et bien un engagement des élèves et également de la part des parents.

Elle a ensuite remis quelques articles dans un ordre un peu différent en essayant de respecter cette typologie des règlements de notre commune, pour en faire un règlement type correspondant parfaitement à nos besoins et qui répond également parfaitement à la volonté des auteurs.

Saluons la consultation large de ce règlement au sein du corps enseignant, au sein des regroupements de parents ou autres comités d'école. Ce règlement qui a été justement adapté au fil du temps aux différents besoins. Finalement, saluons également le consensus sur ce projet, après quelques modifications, la commission des règlements l'a adopté à l'unanimité.

Au nom du groupe libéral-radical, je souhaite rappeler également toute l'importance d'avoir un règlement type au niveau de notre commune. Avant, nous avions des règlements dans chaque commune. Je précise aussi que ce document vient chapeauter les règlements internes de chaque collège. Le groupe libéral-radical acceptera dans sa grande majorité, voire dans son unanimité ce projet. Pour ce qui est des amendements déposés avant la séance, nous en reparlerons au moment où les auteurs nous expliqueront exactement quelle est la volonté avec la suppression de l'article 7 ou encore quelques compléments d'informations sur la modification ou l'ajout proposé à l'article 20. »

M. Frédéric Mairy (Soc.) s'exprime de la manière suivante : *« Nous remercions le Conseil communal pour le règlement général de l'école qui nous est présenté ce soir. Fruit d'une large consultation, ce règlement est fort de nombreux principes auxquels, pour l'essentiel, nous adhérons. Sans les reprendre ici tous, nous soulignons notamment l'encouragement au tri des déchets et à la venue des enfants à pied à l'école, et nous remercions d'ores et déjà la Direction de l'école et le Conseil communal de mettre tout en œuvre pour favoriser ces sages pratiques.*

Plusieurs éléments du projet d'arrêté nous semblent toutefois prêter à discussion. Ainsi, sous la rubrique Partenariat, article 12 alinéa 2, le souhait d'instaurer deux fois par année au moins, des rencontres entre la direction et les parents. Si cette volonté d'information et d'échanges nous semble des plus louables, nous aimerions qu'elle en reste à de simples séances de rencontres et ne se traduise pas, comme une précédente version du règlement le prévoyait, par l'instauration d'un conseil des parents dont la raison d'être ne nous semble pas pertinente. Nous saurions gré par conséquent au Conseil communal d'y veiller.

Nos discussions ont aussi porté sur les sanctions prévues, le Pedibus et le Conseil de l'école, éléments sur lesquels nous reviendrons par le dépôt de trois amendements. Que ceux-ci soient acceptés ou non, le groupe socialiste acceptera le rapport et le règlement proposés. »

M. Zoran Savic (UDC) s'exprime à son tour : *« Cette version du règlement scolaire entièrement remaniée ne laisse plus l'impression de diktat de la part du CC. Effectivement, la première mouture aurait pu laisser croire à une rédaction dictée par Kim Jong-il.*

En effet, les divers amendements déposés en commission ont permis d'aboutir à un règlement correct. Mettre à jour un règlement d'école en tenant compte de la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui était impératif. Sans objection, le groupe UDC accepte sans réserve l'entrée en matière, ainsi que le règlement proposé. »

M. Kleiner (CC) indique que le CC est extrêmement réjoui de pouvoir présenter ce règlement général de l'école. Il est en effet le fruit d'un long processus, comme évoqué, et dans lequel nombre de partenaires ont été associés. Donc, tant sur la forme que sur le fond, ce règlement paraît être un outil novateur en phase totale avec le concordat HarmoS, en même tant qu'il s'appuie sur des valeurs auxquelles le CC souscrit pleinement. Il remercie l'Assemblée de son entrée en matière.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote d'entrée en matière. Cette dernière est acceptée à l'unanimité. La présidente passe à l'examen de détail de ce règlement. Elle indique au préalable que plusieurs amendements de détails ont été déposés par le groupe socialiste et laisse la parole au représentant du groupe qui souhaite poser des questions au Conseil communal ou développer les amendements reçus.

PS – article 7 suppression

~~Conseil de l'Ecole~~ **Art. 7**¹ ~~Le Conseil de l'Ecole est composé de neuf délégués des enseignants – en principe trois enseignants par cycle – ainsi que des membres de la direction.~~

~~² Il est présidé par le directeur de l'Ecole et se réunit au moins deux fois par année scolaire.~~

~~³ Il est consulté sur des sujets pédagogiques à long terme, notamment dans les domaines de l'organisation de la vie scolaire, des relations avec les~~

~~familles, des projets pédagogiques, des projets éducatifs et des relations direction enseignants.~~

~~⁴Il peut faire appel à des représentants extérieurs en fonction des thèmes abordés.~~

M. Mairy (Soc.) indique que si le PS voit évidemment d'un très bon œil l'intensification des échanges entre la direction et les enseignants, il lui semble que les conditions sont réunies aujourd'hui déjà pour la favoriser.

En effet, direction et enseignants se rencontrent actuellement au sein du Conseil d'établissement scolaire, du Conseil des enseignants pour le secondaire ou encore des colloques par branche. Ils se rencontrent aussi et surtout au quotidien, dans la salle des maîtres, les couloirs de l'école, le bureau des membres de la direction si les enseignants frappent à leur porte, autant d'échanges directs et spontanés qui lui semblent plus riches que ceux qui naîtraient de la création d'une nouvelle structure.

Il relève que l'une des forces de l'Ecole JJRVdT est sa taille humaine, or la création d'un Conseil de l'école lui fait craindre une perte de cette qualité. Elle lui semble en outre d'autant moins bienvenue qu'elle alourdirait encore le cahier des charges d'une direction dont la dotation a été revue à la baisse. Dès lors, compte tenu de ces différents éléments, et à moins que le CC le convainque du bien-fondé de cette nouvelle structure, il invite l'Assemblée à biffer du règlement cet article 7.

M. Kleiner (CC) réfute cet amendement ou en tout cas le combat. Cet article s'inscrit parfaitement dans la philosophie que le CC et la direction souhaitent pouvoir mettre en place au sein de l'école, compte tenu de ce caractère participatif aujourd'hui absolument indispensable.

A cela et même s'il peut souscrire aux propos de M. Mairy, il s'agit de tenir et de prendre en compte la satellisation et la géographie de notre commune. Il est vrai que ces rencontres dans les corridors et dans la salle des maîtres auxquelles fait allusion le rapporteur socialiste, ne sont pas du tout possibles avec les enseignants des classes enfantines et des classes primaires. Raison pour laquelle il est important pour développer une école, de pouvoir constituer un Conseil de l'école qui discute de véritables projets pédagogiques et qui dynamise l'école au plan des relations avec les familles et entre les enseignants et la direction. Le Conseil d'établissement scolaire que le parti socialiste évoque, est une commission qui n'a pas ce rôle. C'est un mandataire consultatif qui réunit bien d'autres partenaires que les enseignants. Là, il s'agit d'un organe tout à fait différent qui est, de l'avis du CC, indispensable à la vie de l'école telle qu'elle est configurée ici à Val-de-Travers.

M. Mairy (Soc.) remercie le CC pour ces explications et indique que le parti socialiste est d'accord d'aller dans son sens. Il comprend bien les motifs, notamment ceux de la localisation des différentes écoles de Val-de-Travers. Informations qui n'étaient pas forcément précisées dans le rapport. Compte tenu de ces éléments, il veut bien suivre le Conseil communal dans cette voie et retire le projet d'amendement.

PS – article 17, nouvel alinéa 3

Chemin de l'école **Art. 17** ¹ Autant que possible, il est recommandé aux élèves de se rendre à pied à l'école.

² Pour des raisons de sécurité, les élèves qui se rendent à pied à l'école empruntent les trottoirs et les passages pour piétons.

³ **Si la demande lui en est faite par des parents, le Conseil communal favorisera la mise sur pied de Pedibus.**

⁴ ³ Pour des raisons de sécurité, les parents accompagnant leurs enfants à l'aide de leur véhicule automobile respecteront les règlements spécifiques à chaque école.

⁵ ⁴ Les élèves du cycle 1 sont encouragés à porter leur baudrier.

^{6 5} Les élèves qui attendent les transports publics ou scolaires se tiennent à l'endroit réservé à cet effet et adoptent une attitude respectueuse des personnes, des camarades et des véhicules.

^{7 6} Les enfants se rendant à l'école à vélo ou à trottinette sont soumis aux règles de la circulation routière. Les moyens utilisés pour leurs déplacements sont sous l'entière responsabilité des enfants et de leurs parents ou leurs représentants légaux.

M. Mairy (Soc.) relève que le CC a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur les contraintes liées à la création d'une ligne de Pedibus, son groupe le comprend et ne souhaite pas placer l'Exécutif dans une situation difficile. De nombreux parents ont par ailleurs organisé, à leur manière, des systèmes proches de celui d'un Pedibus et cela lui semble heureux. Il se pourrait toutefois qu'à l'avenir une demande concrète de création d'une nouvelle ligne voit le jour et il souhaiterait simplement, qu'à ce moment-là, comme il le ferait sans doute naturellement, le Conseil communal appuie cette demande par des conseils ou une aide directe à sa réalisation.

M. Kleiner (CC) accepte cet amendement.

Cet amendement n'étant pas combattu par l'Assemblée, la présidente le valide et passe à l'examen des articles suivants.

PS – article 20, alinéa 3, nouvelle lettre c

Sanctions

Art. 20 ¹ Toute sanction prise à l'égard d'un élève est portée à la connaissance des parents ou du représentant légal. Il peut faire l'objet d'un entretien avec ces derniers s'ils le jugent utile.

² Les enseignants sont habilités à recourir aux sanctions suivantes :

- a) Travail supplémentaire à domicile ;
- b) Retenue en dehors de l'horaire de l'élève.

³ En cas de faute grave, la direction peut appliquer les sanctions suivantes :

- a) Heures de retenue, sous forme de travail scolaire ou de travaux utiles à l'institution ;
- b) Signalement à l'Office cantonal des mineurs et des tutelles, à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte ou au Ministère public ;
- c) Mise à l'écart ;**
- d) e) Mise à pied ;**
- e) d) Exclusion définitive.**

⁴ Ces deux dernières mesures peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Conseil communal.

M. Mairy (Soc.) explique que comme indiqué, le PS adhère aux sanctions prévues par le règlement d'école. Il lui semblerait toutefois judicieux d'en prévoir une supplémentaire avant la mise à pied, particulièrement douloureuse et pas forcément toujours suivie d'effets positifs. Il s'agit de la mise à l'écart, pratiquée déjà par certains enseignants, qui consiste, avant de mettre à pied un élève difficile, à le garder en classe tout en lui refusant de prendre part au cours. Cette pratique, qui semble porter ses fruits par la frustration qu'elle engendre chez l'élève en question, a aussi l'avantage de garder celui-ci un moment encore dans le cadre scolaire avant de le renvoyer au mieux chez lui, sinon dans la rue.

M. Kleiner (CC) accepte également cette proposition.

Cet amendement n'étant pas combattu par l'Assemblée, il est approuvé sans remarque.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe finalement au vote d'ensemble. C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau de Val-de-Travers, tel que rapporté ci-devant.

6. REGLEMENT DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA COMMUNE

La présidente ouvre la discussion.

M. Schwab (Soc.) s'exprime de la manière suivante : « *Le règlement des manifestations organisées par la commune n'a pas soulevé la moindre opposition dans notre groupe. Au contraire, le règlement sera adopté tel qu'il nous a été présenté. Nous avons en effet trouvé qu'il était judicieux d'harmoniser les pratiques qui pouvaient certainement être bien différentes selon les manifestations, de manière à ce que les attributions d'emplacement soient faites de manière équitable et soient connues de tous. La question n'est pas anecdotique, puisqu'on sait que l'ancienne commune de Fleurier avait dû batailler jusqu'au Tribunal fédéral avec une personne ayant recouru contre la décision de ne pas lui accorder d'emplacement. Le règlement présenté a le mérite de respecter cette jurisprudence, tout en permettant au dicastère concerné d'attribuer de nombreux emplacements aux commerçants de la place et aux sociétés locales également. La seule remarque faite par notre groupe tenait au fait que le préambule manque au début du règlement. Mais cet oubli sera toutefois comblé avec l'adoption de l'amendement proposé par le Conseil communal.* »

M. René Calame (PLR) prend la parole à son tour : « *Ce règlement répond à une nécessité d'organisation. Le groupe PLR ne combattra donc pas l'entrée en matière sur le rapport. C'est à l'unanimité qu'il se prononcera. Il convenait de fusionner les principes d'organisation des quelques manifestations pour lesquelles le nombre d'intervenants est important. C'est maintenant chose faite et nous en remercions le Conseil communal.*

Dans le détail, la commission des règlements a proposé que la Fête du 24 février ne soit pas soumise à cette réglementation. En effet, la Fête est entièrement organisée par la commune qui prévoit elle-même les intervenants. Il n'est donc pas nécessaire qu'elle s'impose un travail à l'interne par lequel le dicastère qui l'organise devrait demander préalablement au Conseil communal les autorisations nécessaires. Pour le reste, le règlement de police reste bien évidemment applicable et cela suffit amplement.

Il est évident que nous accepterons la proposition du Conseil communal de compléter l'en-tête du règlement. »

M. Thierry Michel (CC) remercie les groupes pour l'accueil positif réservé à ce rapport.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de ce règlement, en rappelant l'amendement déposé par le CC, qui consiste en l'ajout du préambule :

CC – ajout du préambule

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

Cet amendement n'étant pas combattu par l'Assemblée, la présidente le valide. La suite de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, la présidente passe finalement au vote. C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le règlement des manifestations organisées par la commune, tel que rapporté ci-devant.

7. RAPPORT D'INFORMATION DE LA COMMISSION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

La présidente explique que ces rapports d'information posent toujours quelques petits soucis, parce que nous pouvons parler d'un rapport durant des heures. Dès lors, elle propose de procéder de la manière suivante :

- ✓ parole au président de la commission de la nouvelle bibliothèque,
- ✓ parole aux groupes,
- ✓ parole au Conseil communal s'il le souhaite,
- ✓ vote de prise en compte pour déterminer si ce rapport sera transmis au Conseil communal avec les observations émises ou s'il retourne en commission avec l'ensemble des remarques exprimées.

Elle s'est renseignée auprès des Députés pour savoir de quelle manière cela se passe au Grand Conseil. Elle trouve que cela reste, même là, encore un peu flottant. Chacun s'exprime longuement, mais il n'y a pas de réelle décision. Elle ajoute que si cette manière de faire convient, il sera procédé ainsi.

M. Bernard Rosat (Soc.) fait l'intervention suivante en tant que président de la commission :
« *Permettez-moi en guise d'introduction au débat et au nom de la commission de souligner quelques éléments importants. Dans son rapport la commission vous fait 4 propositions :*

En ce qui concerne la ludothèque, la commission vous demande de soutenir la demande de crédit présentée par le Conseil communal au point suivant de l'ordre du jour. Il s'agit, après une période d'incertitude, de mettre à disposition de l'Association de la ludothèque les locaux nécessaires à la poursuite d'une activité normale. Et c'est aussi apporter une amélioration importante au bâtiment lui-même qui est ancien, voire vétuste sur certains points.

Notre seconde proposition est relative à la bibliothèque. La commission s'est livrée à une analyse détaillée de la situation des bibliothèques de notre commune. Elle est arrivée à la conclusion que, compte tenu des conséquences de la réorganisation des services communaux, acceptée par le CG, il fallait aborder la réflexion sous l'angle d'une seule bibliothèque communale, ceci afin de favoriser les synergies entre les bibliothèques publiques, scolaire, et les services du Bibliobus.

Avec la variante 1, la commission vous propose, à la fois :

- ✓ *d'assurer la mission de lecture publique de la bibliothèque de Fleurier,*
- ✓ *de procéder à la création d'une médiathèque,*
- ✓ *de faire jouer à la bibliothèque un rôle culturel plus marqué.*

Nous proposons également que la commission de la bibliothèque poursuive la réflexion sur l'opportunité d'une adhésion au réseau RERO, le réseau des bibliothèques de Suisse occidentale, sur l'utilité de l'introduction de mesures appelées à favoriser l'accès à la bibliothèque.

Enfin, pour terminer, la variante proposée permet toute évolution future, notamment dans l'attente du résultat du réexamen actuellement en cours sur la problématique des bibliothèques. Réexamen engagé par le Conseil d'Etat.

La troisième proposition vous invite à regarder vers l'avenir, rêve ou réalité ? C'est bien parce que la commission n'a pas de réponse à ces questions qu'elle vous propose d'inviter le CC à poursuivre l'étude d'un regroupement de la crèche, de l'école enfantine, de l'accueil parascolaire et de la bibliothèque communale sur un seul site : à Fleurier - rue du Collège, à proximité du collège primaire, du collège régional, du parc de Longereuse et des transports publics.

L'avant-projet présenté est l'illustration que ce regroupement est possible, mais il montre aussi le coût de cette opération, 3.5 millions de francs.

La commission est consciente de ce coût et c'est pour cette raison qu'elle pense qu'un tel projet doit être approfondi et s'inscrire dans une vision plus globale du développement de notre commune. Les enjeux sont non seulement techniques, financiers et urbanistiques, mais les besoins actuels et futurs des entités concernées doivent être clairement définis.

Enfin, pour terminer, nous vous proposons de dissoudre la commission de la nouvelle bibliothèque. »

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) s'exprime de la manière suivante : « Le groupe PLR s'est penché avec grande attention sur ce sujet important et reste persuadé du bien-fondé de ce projet social, éducatif et rassembleur pour la commune. La proposition de la commission de la nouvelle bibliothèque nous a convaincu, par son regard global sur la problématique de la journée continue, de l'accueil parascolaire, de la crèche, de l'école enfantine et de la bibliothèque, dans un espace de proximité optimal au service de la population, permettant un rapprochement des écoles enfantine, primaire et secondaire de Fleurier. En acceptant ce projet, nous œuvrons pour l'avenir, tant l'outil ainsi offert à la population de tous les âges répondra aux besoins, en même temps qu'il permet une revalorisation de notre patrimoine. Sans compter que nous libérerons un immeuble communal en très bon état et nous nous détachons de frais de location pour plus de 30'000.-- francs par année.

Enfin, en ce qui concerne le financement de cet ambitieux projet, le groupe reste persuadé que le fonds de fusion en est son fondement. Ainsi, et dans cet esprit de doter la commune de Val-de-Travers d'infrastructures d'avenir inscrites dans le contrat de région, nous allons même plus loin que la simple acceptation du projet, mais demandons instamment au CC de nous présenter un rapport et une demande de crédit au plus vite. »

M. Laurent Devenoges (Soc.) prend la parole à son tour : « L'avenir des bibliothèques et l'accès aisé aux livres pour l'ensemble des habitants du Val-de-Travers a été depuis le début une préoccupation majeure du groupe socialiste. La fermeture de la bibliothèque de Couvet, effet collatéral non négligeable du regroupement des services communaux dans le bâtiment qu'elle occupait jusqu'alors, n'a laissé personne indifférent. Heureusement, une réflexion globale a rapidement été entamée par la commission de la bibliothèque, puis la commission de la nouvelle bibliothèque pour mettre en place des solutions et envisager l'avenir du livre à Val-de-Travers. C'est avec intérêt que le groupe socialiste s'est penché sur le rapport final de la commission chargée du dossier et s'est rassuré que nos membres aient débattu. La réflexion a été menée avec sérieux. Offrant ici une vision claire et générale de la situation présente. Les diverses variantes étudiées sont toutes financièrement viables et capables d'assurer de manière pérenne la satisfaction des lecteurs communaux. Nous tenons donc à remercier les membres de la commission de la nouvelle bibliothèque pour le travail fourni de manière intensive depuis août de l'année passée.

Les commentaires du groupe socialiste concernant les propositions et conclusions élaborées par la commission sont les suivants :

Concernant la ludothèque, la proposition de la commission fait sens. Le gain de place par rapport au premier projet présenté est évident. Nous sommes conscients que la situation actuelle ne peut être que temporaire. Nous reviendrons plus en détail sur ce point, au point suivant de l'ordre du jour.

La proposition de statuts et de missions de la bibliothèque telle qu'exposée dans la variante 1 nous paraît également comme étant la plus raisonnable et la plus prometteuse à moyen terme. De plus, elle a l'avantage comme rappelé dans le rapport, de permettre de prendre en compte les effets d'une décision cantonale. Nous soutenons donc également ce deuxième point. L'invitation à reprendre le dossier du site de Fleurier faite au Conseil communal par la commission, est reprise par notre groupe. Une réflexion plus globale sur la gestion des bâtiments et le regroupement des diverses entités doit être faite. Nous prenons ce projet comme une première base de travail sur laquelle bien sûr nous espérons que suite sera donnée cette année encore. Nous réitérons également ici notre demande qu'un état des lieux des bâtiments communaux soit réalisé pour qu'à l'avenir, une direction claire soit donnée quant à leur future affectation. Enfin, nous sommes d'avis que la commission de la nouvelle bibliothèque doit être dissoute. Le mandat qui lui avait été confié a été mené à bien avec rigueur et nous en profitons pour réitérer ici nos remerciements. Nous profitons également de l'occasion pour demander que la Commission permanente de la bibliothèque soit élargie, aussi en représentativité politique. Elle gagnerait surtout en potentiel de travail et de décision pour faire vivre la culture du livre à Val-de-Travers. »

M. Willener (UDC) s'exprime au nom de son groupe : « Vu le nombre de séances, de discussions, de déplacements, nous voici en possession d'un rapport émanant de la commission des bibliothèques, remanié le jour du solstice d'été en commission de la nouvelle bibliothèque.

A cet effet, c'est avec satisfaction que nous avons constaté que le Conseil communal a corrigé le tir de ses torpilles, sans nous soumettre cette fois-ci un contre-projet dissident. Nous sommes ravis que les divers acteurs aient réussi à travailler ensemble et de pouvoir ce soir, nous présenter un rapport clair, précis et démontrant que deux anciens bâtiments peuvent être réaffectés à des fins utiles pour Val-de-Travers.

Aussi, nous invitons notre Exécutif à prendre ce rapport au sérieux pour la suite des travaux, en tenant compte avec une précision horlogère, les divers points traités. Dans le but du bon développement de Val-de-Travers, nous acceptons sans réserve ce rapport, avec remerciements à chaque membre de cette commission. »

M. Vaucher (POP) s'interroge : « Que voilà un projet magnifique, somptueux, mais la question que l'on s'est immédiatement posée, c'est : En avons-nous les moyens ? Quel est le but lorsque l'on met en place une bibliothèque ? Il nous semble que c'est un lieu où l'on peut emprunter des livres, un lieu qui soit régulièrement ouvert et facile d'accès. Quel est le but lorsque l'on veut avoir une ludothèque ? C'est un lieu où l'on peut emprunter des jeux et qui doit donc être équipé d'une table, d'un espace de jeux. Et dans ces deux projets, nous nous posons tout de même la question : Cela fait du bien de rêver, mais avons-nous les moyens de nous offrir des rêves à ce prix là ? Il ne faut pas oublier que nous avons un coefficient fiscal qui est relativement élevé, que dans cette commune passablement de gens vivent avec des très petits revenus. Il faut aussi se poser la question : De quoi avons-nous besoin ? Que désirent les gens de Val-de-Travers ? S'ils désirent pouvoir emprunter des livres et des jeux, cela ne coûte pas ce prix là. Est-il nécessaire de tout regrouper sur un seul site ? Qui en a fait la demande ? On ne peut pas répondre à nos questions. Donc, si en même temps nous remarquons l'énorme travail effectué par la commission et le magnifique projet qu'elle nous présente, nous sommes plus que dubitatifs quant aux coûts engendrés par un tel projet. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : « Nous remercions les membres de la commission de la nouvelle bibliothèque pour son rapport et les propositions apportées. Ce dossier se révèle plus complexe qu'envisagé dans un premier temps, avec de multiples tenants et aboutissants, et nous saluons la volonté de la commission de présenter sa vision sur les différents éléments de manière aussi clairvoyante que possible. Concernant les propositions et conclusions émises, nous sommes :

- ✓ Favorables à la localisation de la ludothèque dans le bâtiment Collège 3 à Couvet.*
- ✓ Favorables à la variante 1 préconisée pour la nouvelle bibliothèque communale, c'est-à-dire centrée à Fleurier avec desserte de tous les autres villages par le Bibliobus.*

Pour les 2 autres volets touchant à « l'Accueil parascolaire, écoles enfantines, crèches » et aux « Bâtiments Site Fleurier », et comme le suggère d'ailleurs la commission elle-même, nous souhaitons que toutes les variantes possibles et imaginables soient étudiées et présentées plus en détail au CG, afin de pouvoir nous prononcer avec une meilleure connaissance.

Ce travail nécessite à l'évidence une grande coordination avec d'autres instances, par exemple le Conseil d'établissement scolaire, afin de préciser l'ensemble des besoins et des moyens financiers à mettre en œuvre.

A ce stade d'avant-projet et de propositions qui se chiffrent à plusieurs millions, il nous paraît en effet prématuré de recommander une piste « exclusive » sans se donner la possibilité d'explorer d'autres pistes. En résumé, nous approuvons donc le rapport. »

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de prise en compte pour que ce rapport soit adressé au CC et pour la dissolution de la commission. Ces deux aspects sont **acceptés par 34 OUI, contre 1 NON**. Ce rapport est donc transmis au CC et la commission est dissoute.

8. CREDIT DE FR. 315'000.-- POUR LA RENOVATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE COLLEGES 3 ABRITANT LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION ET LA LUDOTHEQUE DU VAL-DE-TRAVERS

La présidente ouvre la discussion.

M. Mairy (Soc.) s'exprime de la manière suivante : « *Nous tenons à remercier le Conseil communal et la commission de la nouvelle bibliothèque pour avoir trouvé une solution à la problématique de la ludothèque, en lui proposant des locaux adaptés à son activité, tant par leurs espaces, que leurs accès. Il nous paraît en outre heureux d'avoir trouvé des locaux à Couvet, à quelques pas seulement du bâtiment qui l'abritait de longue date.*

Nous nous réjouissons que cette question trouve pareil dénouement et c'est à l'unanimité que nous soutiendrons la demande qui nous est faite, en remerciant par ailleurs les membres de la ludothèque pour leur engagement nécessaire envers les jeunes et les familles, engagement bénévole faut-il le rappeler.

Notre enthousiasme est toutefois quelque peu terni par le montant du crédit que nous votons ce soir. Ce montant, il convient de le noter, ne vise pas seulement à doter la ludothèque de nouveaux locaux. Il a pour but de rénover un bâtiment communal, qui certes accueillera dans l'immédiat la ludothèque, mais qui pourrait à long terme se voir affecter à une autre activité.

Or, à lire le devis présenté, cette rénovation nous paraît plutôt luxueuse. Certes, il ne s'agit là que d'un devis d'architecte, qui répond à des pratiques en vigueur et dont les montants prévus ne se concrétisent pas nécessairement. Certaines rénovations récentes de bâtiments communaux laissent toutefois entrevoir un penchant de notre Exécutif pour le haut standing, lequel ne nous paraît pas nécessairement adapté ni à la situation financière de notre commune, ni à ses habitudes.

Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal fasse preuve de retenue et de bon sens lors de la réalisation des travaux dans le bâtiment Collèges 3. Notre groupe se montrera vigilant lors de l'examen des comptes et nous rappelons qu'un crédit reste plus que jamais une autorisation de dépenser, sans obligation d'utiliser pleinement le montant prévu. »

M. Daniel Dreyer (PLR) s'exprime à son tour : « *C'est avec satisfaction que le groupe libéral-radical a pris connaissance du nouveau projet de rénovation du bâtiment de Collège 3. Il s'agit-là de la suite logique de l'entretien de notre patrimoine communal, dans un souci de rassemblement des services communaux. Nous pouvons remercier les personnes qui ont travaillé pour nous présenter ce nouveau dossier.*

Pour les membres du Législatif qui ont eu l'occasion de visiter ce bâtiment, tous ont pu constater l'état pitoyable de son rez-de-chaussée et de son escalier menant au premier étage. Il n'est pas digne d'une administration communale, d'une commune telle que la nôtre, de recevoir des hôtes dans de tels locaux. En rénovant Collèges 3, nous pourrions avoir une ludothèque digne d'une petite ville avec une réception pour accueillir les visiteurs, d'un local de jeux et un bureau à l'entrée bien illuminée et non un local petit, sombre et pas du tout convivial. Au local du transformateur qui sera enlevé, nous aurons aussi la possibilité de stocker du petit matériel pour la ludothèque ou pour d'autres services, conciergerie ou matériel d'enseignement.

D'autre part, et même si nous souhaitons que la ludothèque vive et se développe, ces locaux pourraient aisément être affectés à d'autres bureaux ou services. Certes, à entendre les divers avis récoltés, le devis estimatif de Fr. 315'000.-- peut paraître élevé, mais nous osons espérer qu'avec les devis définitifs nous pourrions encore gagner quelques milliers de francs. Nous comptons sur la vigilance du Conseil communal. Le groupe libéral-radical acceptera le crédit à l'unanimité. »

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) informe que dans sa grande majorité, son groupe acceptera l'entrée en matière, ainsi que le crédit. Il ajoute que la réflexion menée par la commission élargie de la nouvelle bibliothèque est arrivée à la présentation d'un projet pour une ludothèque digne de ce nom, et espère qu'il fera l'unanimité au sein de la population de Val-de-Travers. L'amortissement de ce crédit par un prélèvement dans le fonds d'aide à la fusion est à mettre en rapport avec la rénovation des bâtiments hérités lors de la création de ladite lumineuse commune de Val-de-Travers, sauf en période de Noël.

M. Vaucher (POP) prend la parole au nom de son groupe : « *Nous sommes extrêmement heureux de voir qu'enfin la ludothèque sera dotée de locaux adéquats. Néanmoins, nous sommes à nouveau dubitatifs quant à la somme demandée et c'est pourquoi nous déposerons un amendement, afin que celle-ci soit revue à la baisse. En effet, dans le devis qui nous est proposé, peu de travaux concernent les structures externes du bâtiment. Les berceaux par exemple, auraient besoin d'être refaits, on ne parle pas du toit, ni même de la ferblanterie. Mettre Fr. 315'000.-- sur un bâtiment dans cet état, c'est soit trop, soit pas assez. Ou alors c'est une vision d'ensemble et l'on retape le bâtiment de la cave au grenier pour obtenir un bâtiment en parfait état, et là, c'est un investissement certes plus important mais qui a tout son sens. Pour avoir un endroit convivial où l'on prête des jeux, où l'on peut venir avec les enfants, je ne pense pas qu'une telle somme soit nécessaire. Lorsque l'on voit Fr. 14'000.-- de lustrerie, cela nous laisse un peu sur notre faim. C'est pour cela que nous accepterons l'entrée en matière et nous proposerons un amendement dans l'analyse de détail.* »

M. Kleiner (CC) se réjouit de l'accueil favorable réservé à cette demande de crédit. Effectivement l'objectif est double. Il s'agit de fournir des locaux adéquats à une association dynamique, à l'activité intense, en même temps qu'il permettra au dicastère concerné de bénéficier de locaux décents. Par contre, concernant les réserves qui ont été émises quant au montant du crédit, le CC peut assurer qu'il mettra tout en œuvre pour qu'entre un décor coréen digne de Kim Jong-il et un palais luxueux, un juste milieu soit visé.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote d'entrée en matière. Cette dernière est acceptée à l'unanimité. Elle procède alors à l'examen de détail de l'arrêté et laisse la parole au représentant du groupe POP pour développer son amendement.

POP – article premier

Article premier Un crédit de ~~315'000.-~~ **200'000.-** francs est accordé au Conseil communal pour financer la rénovation des locaux de l'immeuble Collèges 3 abritant les services de l'administration communale et la ludothèque du Val-de-Travers.

M. Vaucher (POP) propose de réduire la somme prévue de Fr. 315'000.-- à Fr. 200'000.--. Cela paraît suffisant à son groupe pour faire une ludothèque agréable, un endroit convivial, sans pour autant faire quelque chose à son avis de trop somptueux. Il rappelle que la même Assemblée s'est montrée parfois très circonspecte quant au fait de dépenser, lorsqu'elle a décidé notamment que les subventions aux frais dentaires devaient s'arrêter à la fin de la scolarité obligatoire. Des exemples de ce type, qui sont à son avis plus prioritaires, que d'envisager des projets qui lui paraissent pour le moins luxueux.

M. Yves Fatton (CC) combat cet amendement. Il ajoute que le CC est conscient que cette somme est importante, mais il faut aussi se rendre compte que l'état du bâtiment est vraiment catastrophique. Le CC va faire le maximum pour éviter que les travaux prévus soient pharaoniques. Il va essayer de couper au maximum dans ce projet d'architecte et trouver des solutions à l'échelle de Val-de-Travers et qui permettent de diminuer sensiblement le coût et le crédit demandé ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de cette proposition, c'est **par 30 oppositions, contre 3 OUI et 2 abstentions, que cet amendement est refusé.**

Le reste de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, c'est finalement **par 34 OUI et une abstention que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de Fr. 315'000.-- pour la rénovation des locaux de l'immeuble Collèges 3 abritant les services de l'administration et la ludothèque du Val-de-Travers**, tel que soumis par le Conseil communal.

9. CREDIT DE FR. 135'000.-- POUR LA MISE A NIVEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU VILLAGE DE MOTIERS

La présidente ouvre la discussion.

Mme Valeria Generoso (Soc.) relève que le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport et il est favorable à cette deuxième étape qui permettra l'assainissement de l'éclairage public du village de Môtiers. La réflexion porte sur un nouveau système d'éclairage plus économique d'un point de vue de la consommation d'énergie et est à saluer. Cela étant, il semblerait que les leds se fabriquent pour le 80% en Chine, dans des situations très peu respectueuses du droit de l'enfant. Ainsi, son groupe trouverait judicieux que le CC s'informe au sujet de la provenance des leds, notamment par référence à une motion relative à la politique d'achats communaux votée par le CG en 2010.

M. Wyss (PLR) indique que son groupe a débattu brièvement sur le remplacement des 105 points lumineux dans le village de Môtiers. Il relève que cette demande de crédit s'inscrit dans la continuité des projets déjà réalisés par la commune et la SEVT dans les autres villages. Dès lors, son groupe acceptera l'arrêté tel que soumis.

M. Vaucher (POP) se réjouit de ce projet. Il prouve que par la réunion de nos villages et communes, nous avons maintenant une entité qui peut investir sur le long terme et de manière ciblée. Il souligne que ce projet de révision globale de l'ensemble de l'éclairage public aurait été impossible sans la fusion. Le POP soutiendra évidemment l'entrée en matière et le crédit proposé.

M. Fatton (CC) remercie les différents groupes pour l'accueil favorable à ce projet d'éclairage public. Il s'agit bien de la deuxième phase, la première remise à niveau s'étant déroulée à Buttes et aux Bayards. Les résultats escomptés quant à la diminution des puissances installées correspondent bien aux projections annoncées. Le groupe E, depuis le milieu de l'année 2010, a décidé de subventionner une partie de la remise à niveau de l'éclairage public faisant partie de son réseau. Ceci permet d'obtenir une subvention non négligeable, s'articulant autour de 3 mesures. La première consiste au remplacement d'un point lumineux à vapeur de mercure par un point lumineux à vapeur de sodium haute pression ou par des leds. La seconde comprend la réduction de puissance durant la nuit avec un gain de 10 à 15% et la dernière comporte sur la réduction de la puissance installée dans les quartiers résidentiels par le passage des points lumineux de 70W à de nouveaux points lumineux d'une puissance de 50W voire 35W.

Il rassure ensuite Mme Generoso, en expliquant qu'il est prévu d'installer seulement 5 luminaires leds à Môtiers, ce qui permettra de tester cette nouvelle technologie pour déterminer si elle est suffisamment aboutie, afin de l'utiliser davantage dans les prochaines étapes de Boveresse et Saint-Sulpice. Pour ce qui est de leurs construction et conception, il confirme que c'est en Asie que la majeure partie des leds sont élaborés. L'ensemble des constructeurs européens utilisent la matière première qui est fournie principalement par la Chine ou la Corée du Sud. Le CC sera attentif et verra s'il est possible d'obtenir une partie de ces nouveaux éclairages issus de la production européenne plutôt qu'asiatique. Mais il ne peut pas le garantir. Le CC tiendra le CG au courant de la suite des événements. Il souligne que ce projet se dirige vers une vision logique, car les économies réalisées ne sont pas négligeables et correspondent même à près de la moitié de la puissance installée en conservant toujours la même efficacité lumineuse. Il espère dès lors continuer dans cette lancée et pouvoir mettre à jour dans les années à venir l'ensemble de notre réseau pour les villages qui ne sont pas dépendants de la SEVT SA, à savoir encore Saint-Sulpice et Boveresse.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de Fr. 135'000.-- pour la mise à niveau de l'éclairage public du village de Môtiers.**

10. VENTE DE TERRAIN DANS LE VILLAGE DE BUTTES

La présidente ouvre la discussion.

M. Simon Eschler (PLR) indique que le groupe PLR a accepté à l'unanimité la vente de ce bout de terrain. Néanmoins, certains membres espèrent qu'avec l'agrandissement de la surface à disposition, le pourtour du bâtiment sera mieux aménagé et que ce n'est pas l'effet inverse qui se produira. Il précise que ce serait peut-être judicieux que le Conseil communal mette en avant ce point lors de la conclusion de la vente.

M. Loris Vuilliomenet (Soc.) relève que son groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal. Il l'a accueilli favorablement tant il est vrai que cet espace permet au propriétaire concerné de se développer quelque peu. Il n'existe pas d'intérêt public prépondérant à conserver à tout prix ce terrain. Cela étant, le groupe socialiste reste attentif au fait que le CC veille à ce que les lieux trouvent à terme une organisation acceptable.

M. Savic (UDC) est étonné que ce terrain n'appartienne pas encore à la famille Fragnière vu son approche envers les feues autorités communales de Buttes pour l'acquisition de ce même parcelle. Il relève que le groupe UDC n'a retenu aucune objection quand à l'aboutissement de cette transaction dans son ensemble et acceptera l'entrée en matière et l'arrêté tel que soumis.

M. Pierre-Alain Rumley (CC) tient à rassurer les deux personnes qui sont intervenues concernant la propriété des lieux. Il a d'ailleurs précisé à M. Fragnière que les actes seront passés lorsque le pourtour du bâtiment sera propre. Tant que ce n'est pas le cas, aucune transaction immobilière n'aura lieu.

L'entrée en matière n'étant pas contestée et l'examen de détail ne suscitant aucune remarque, la présidente passe au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté autorisant le Conseil communal à vendre à M. Christian Fragnière à Buttes, pour le prix de CHF 70.-- le m², environ 110 m², à détacher du bien-fonds n°2966 du cadastre de Buttes et environ 30 m², à détacher du DP 75 du cadastre de Buttes.**

11. TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET AIDE A LA REALISATION D'UN NOUVEAU STAND DE TIR A COUVET

La présidente ouvre la discussion.

M. Baptiste Hurni (Soc.) fait l'intervention suivante : *« Nous l'admettons d'entrée de jeu, le groupe socialiste n'a pas vraiment été convaincu par le rapport qui nous a été présenté. Plusieurs éléments nous ont néanmoins paru positifs. Tout d'abord et cela mérite d'être souligné, celui de soutenir une société locale rayonnante qui fait parler du Val-de-Travers loin à la ronde, dont les carabiniers ne sont ni plus ni moins que champions suisses. Il est du devoir d'une collectivité de soutenir une association qui forme la jeunesse avec autant de succès et nous ne le remettons pas en cause. En outre, nous avons spécialement apprécié que la société approche les groupes politiques afin d'expliquer ce projet. Ensuite vendre le bâtiment actuel en très mauvais état à une personne capable de le faire à nouveau rayonner est une excellente nouvelle pour la commune que nous saluons chaleureusement.*

Malheureusement, la suite du dossier nous laisse plus songeur. En premier lieu, il y a la question de l'équité. En effet, subventionner à hauteur de Fr 160'000.-- une société en lui cédant de surcroît un droit de superficie gratuit, c'est beaucoup. En soit, cela enchante le parti socialiste que la collectivité publique s'implique dans des domaines tel que le sport, que certain aimerait voir rester une affaire privée. Mais le principal problème réside dans cette équité, dans cette égalité par rapport à d'autres sociétés. Si toutes ces associations, qui toutes font un travail remarquable demandent la même chose, nous sommes certains que notre commune ne pourra pas l'assumer. Donner cet argent aujourd'hui, c'est créer un précédent qui nous semble difficile à assumer. En effet, comment

expliquer à telle fanfare par exemple qu'elle doit désormais payer une location pour une salle communale si nous votons ce rapport ? Comment ne pas aiguïser les appétits ? Nous sommes convaincus que ce nouveau stand répond à un besoin. Mais, il y en a également beaucoup d'autres.

Ensuite, comment expliquer le montage financier ? Le rapport lui-même répond mal à nos questions. Pourquoi acheter du terrain agricole ? La commune en a-t-elle besoin ? Y-a-t-il une forte chance pour que ce terrain puisse être dézonné dans un avenir proche ? Quels sont les coûts que devrait assumer la commune si le bâtiment n'était pas vendu ? Quel est le plan financier du nouveau stand de tir ? Y-a-t-il d'autres aides que la commune elle-même ? Lesquelles ? Enfin, quels ont été les engagements de l'ancienne commune de Couvet à l'égard de la société de tir ? Ce sont tant de questions auxquelles nous nous réjouissons d'avoir des réponses et nous regrettons qu'elles n'aient pas été présentes dans le rapport.

Au stade actuel et sans ces réponses, le groupe socialiste juge qu'un nouveau stand est une bonne chose, mais que ce dossier n'est pas convaincant. Il juge aussi que la commune doit faire un effort pour la société de tir de Couvet, mais pas aussi élevé. Nous estimons en effet que la somme dont a besoin la société pour lancer son projet devrait être prêtée à un taux préférentiel et ce sera cela l'engagement de la commune. La commune doit également constituer un gage immobilier sur le nouveau stand, ne serait-ce que pour garantir le prêt ou la subvention en cas de problème. Vous m'aurez compris, le groupe socialiste est donc mitigé et sans des réponses convaincantes et précises, il refusera l'entrée en matière. Néanmoins après les réponses du Conseil communal, le groupe socialiste apprécierait d'avoir une suspension de séance. »

M. Stéphane Bobilier (PLR) indique que son groupe a pris connaissance de ce rapport et est acquis à l'aide proposée pour la société de Tir sportif Val-de-Travers dans le cadre d'un nouveau stand de tir à courte distance. Il précise que les représentants du PLR acceptent l'entrée en matière de ce rapport et accepteront sans modification les 5 arrêtés proposés par le CC.

M. Vaucher (POP) informe que le POP est heureux de voir se réaliser ce projet novateur qui représente une vision moderne de ce qu'est le tir sportif. Il soutiendra l'entrée en matière, ainsi que les arrêtés proposés. Il espère également qu'à terme le stand de tir à 10 mètres pourra également se faire et souhaite beaucoup de succès à la société qui se lance dans ce gros travail.

M. Jean-Paul Chédel (UDC) s'exprime de la manière suivante : *« Une région, une passion, un vallon, des champions. Nos ancêtres nous ont appris qu'ensemble nous étions forts et devenions les invincibles des aléas de la vie qui passe. Cette ancestrale réplique nous a permis d'être ce que nous sommes actuellement. Le souhait est de poursuivre la construction de demain et faire de notre région une place envieuse et convoitée de tous. Depuis 4 ans, la passion des tireurs sportifs à 50 et 10 mètres, les queues jaunes et les queues rouges, ne font plus qu'un. C'est dans cette continuité et après la fermeture des lignes de tir à 300 mètres, que l'idée, de développer les distances jeunesse et sport et olympique, a fourmillé dans la tête de quelques férus de tir. La jeunesse valloisienne est demandeuse d'un tel projet. Actuellement les demandes sont refusées, le stand de Couvet étant trop petit avec 5 cibles seulement.*

Une nouvelle société de Tir sportif Val-de-Travers va être fondée afin d'intégrer tous les tireurs sportifs de notre région et ainsi leur donner la possibilité de s'entraîner dans des structures modernes adaptées à leur sport favori. La société de tir La Carabine de Couvet est depuis 4 ans championne cantonale de groupes. En 2010, elle a été qualifiée pour la finale suisse de groupes au 8^{ème} rang. Finale avec la meilleure performance de la journée au tir couché et 2^{ème} à genoux. La Carabine est une référence sur le plan cantonal et même suisse. C'est un club formateur. Plusieurs tireurs sont déjà parvenus à un haut niveau. Actuellement 10 jeunes suivent les cours de la relève, mais la demande est forte et le nombre de cibles actuelles ne permet pas de développer plus.

De cet ambitieux projet découlent 4 ans de travail. Et si nous souhaitions offrir à notre région un lieu de convivialité à toutes et tous, plus spécifiquement à notre jeunesse qui s'éloigne de jour en jour pour aller chercher ailleurs ce qui est condamné chez nous ! Le groupe UDC accepte d'entrer en matière et soutient l'aide à la réalisation du stand de tir. »

M. Salvisberg (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Cela ne surprendra personne, notre groupe est de nature pacifiste, non violent, altermondialiste et antimilitariste. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas nous enthousiasmer pour une activité faisant appel au maniement des armes. Nous préférons de loin voir la commune investir pour la nouvelle ludothèque plutôt que soutenir financièrement des passe-temps à base de joujoux mortifères. Dès lors et sous la forme actuelle du rapport, nous refusons l'entrée en matière sur cette demande de subvention.* »

M. Wyss (PLR) tient à s'exprimer en tant que tireur : « *Le projet de la société de Tir sportif Val-de-Travers va faire économiser de l'argent à la commune. En voyant l'état de décrépitude actuel du stand, rien que de remplacer son toit coûterait le montant prévu pour la subvention à la société de tir. Le tir est une tradition de plus de 400 ans dans la commune, avec encore plus de 100 tireurs au Val-de-Travers. C'est un projet qui est porté vers l'avenir, avec le tir au petit calibre qui est une discipline olympique dont l'impact est quasi nul du point de vue sonore. Par rapport aux craintes de créer des précédents, la commune en a déjà fait avec des projets tels que celui de Barak, de TBRC ou encore du FC Fleurier. Le projet amènera aussi des synergies possibles avec le Centre sportif pour les biathlons et tant d'autres choses. C'est pour cela que je tiens personnellement à soutenir ce projet porté sur l'avenir du tir au Val-de-Travers.* »

M. Kleiner (CC) remercie l'Assemblée pour ses réactions et pour avoir souligné le dynamisme de la société concernée. Comme relevé dans le premier paragraphe du rapport, cette société de tir déploie une activité remarquable. Il remercie aussi M. Hurni d'émettre quelques réserves et lui donne raison. Effectivement, rares sont les aides aux sociétés qui parviennent à cette hauteur. Il citera toutefois, le FC Fleurier, que la commune soutient directement puisque ce n'est pas moins de Fr. 1'500'000.-- qui ont été affectés à la réalisation du terrain des Sugits. A contrario ou en complément, il tient quand même à préciser que par l'intensité de ses activités, la société de tir sportif est parvenue à réunir près de Fr. 50'000.--, auxquels peuvent être encore ajoutés, comme le relate le rapport, la part équivalente au 9/29^{ème} du bâtiment, soit un montant non négligeable d'environ Fr. 100'000.--. Exceptionnelles sont les sociétés qui parviennent à trouver un tel montant.

M. Rumley (CC) répond à deux questions qui concernent plus particulièrement son dicastère. Pour répondre à M. Hurni qui souhaite savoir si la commune a besoin de terrains agricoles, la réponse est non. Si ce terrain peut-être dézonné dans l'immédiat, la réponse est également non car la commune dispose de suffisamment de terrains à bâtir.

Il précise qu'il ne peut pas dire ce que sera la politique d'aménagement du territoire en Suisse et dans la commune dans une vingtaine d'années. Il n'est pas impossible qu'une fois ou l'autre, ce terrain puisse être dézonné. Ce qui est de toute façon prévu, c'est de dézoner uniquement 1'500 m² de la parcelle 3008 pour assurer un certain dégagement à la personne qui rachèterait le bâtiment et sous réserve de l'accord du CG.

Il relève que l'ancienne commune de Couvet avait promis du terrain dans la zone d'utilité publique. C'est pourquoi, le CC propose de mettre du terrain à disposition. L'ancienne commune de Couvet s'était engagée à accorder un droit de superficie gratuit. Toutefois, il ne peut pas dire avec certitude si les anciennes Autorités voulaient soutenir financièrement d'une autre manière la société.

M. Fatton (CC) ajoute que l'ancienne commune de Couvet avait déjà choisi certains mandataires en 2008 pour la vente du bâtiment. Son Exécutif était déjà conscient de son état de vétusté. La commune de Couvet avait l'obligation d'entretenir ce bâtiment, mais peu de choses ont été réalisées durant de nombreuses années. Actuellement, la toiture est à refaire, toutes les fenêtres doivent être remplacées, une partie de l'isolation des murs en ouest doit aussi être améliorée. Le bâtiment est dans un état lamentable et si d'aventure il ne devait pas être vendu, il faudrait très rapidement entreprendre différents travaux pour le sécuriser au niveau de sa toiture, notamment.

Dans ce projet de vente, il faut aussi comprendre que le souhait est de sortir ces activités de tir et les mettre dans une zone plus adaptée, davantage accessible au niveau de la circulation, pour les personnes se rendant sur le lieu de tir. Il reste convaincu que les activités sportives telles qu'elles sont prévues par cette société sont l'avenir de notre région, surtout en sachant qu'elle ne compte actuellement plus que 2 sites de tir importants, répondant aux normes pour le 300 mètres. Le fait d'avoir une complémentarité dans ce tir sportif de petit calibre est une bonne chose pour notre

commune, mais également pour le canton. Sans compter que d'autres tireurs extérieurs au Val-de-Travers viendront très probablement tirer dans ces infrastructures.

Comme déjà relevé précédemment, des synergies avec le centre sportif pour les activités de biathlon sont possibles et restent importantes pour développer ses activités. Le tir a changé et évolue depuis 15 ou 20 ans. C'est une activité sportive à part entière, qui fait partie des disciplines olympiques et qui doit être soutenue.

Pour répondre à la demande du parti socialiste, la présidente suspend la séance à 21h50. Il est 22h00 et la présidente rouvre les débats. Elle laisse la parole au rapporteur socialiste.

M. Hurni (Soc.) indique que son groupe a encore deux questions, notamment :

- ✓ Combien coûterait aujourd'hui la rénovation du bâtiment qui appartient au 20/29^{ème} à la commune, selon une estimation grossière ?
- ✓ La commune, possédant les 20/29^{ème}, a-t-elle la capacité juridique de le vendre en tout état de cause ?

M. Fatton (CC) répond qu'à vu de nez, sans engager de dépenses somptuaires, il est nécessaire de prévoir environ 100'000 à 150'000 francs pour une remise en état sommaire. Si la volonté est de louer la partie du stand qui n'est pas utilisé par le tir ou en tout cas l'adapter à d'autres missions, il faudra compter environ 200'000 à 250'000 francs.

Par exemple pour la réfection de la toiture, en se basant sur les différents devis déjà étudiés pour d'autres bâtiments, M. Fatton estime le coût entre 70'000 et 80'000 francs, sans compter la ferblanterie. Pour remettre le bâtiment à flot sans forcément faire des réparations importantes à l'intérieur, un investissement de l'ordre de Fr. 150'000.-- est à envisager.

Il n'est pas possible pour la commune de vendre le bâtiment sans l'accord formel de la société qui détient les 9/29^{ème}. Ce qui signifie que si la société s'oppose à la vente du stand, la commune ne pourra pas le vendre seule. Quoiqu'il en soit, c'est à la commune de Val-de-Travers qu'incombe l'entretien courant du bâtiment.

M. Hurni (Soc.) s'exprime de la manière suivante : *« Compte tenu de ces éléments, comme je le disais dans mon discours d'entrée en matière pour le groupe socialiste, les réponses du CC pouvaient changer notre avis et elles ont tendance à le changer en partie. Le groupe socialiste sera désormais divisé sur la question. Une majorité, avec cet argument final d'un coût qui serait de toute façon élevé, acceptera l'entrée en matière. Laissez-moi néanmoins partager un certain énervement de la part du groupe socialiste à l'égard de ce rapport. Quand on a un argument aussi décisif que celui-ci, à savoir que si on ne vend pas, cela coûtera de toute façon le même prix, voir plus à la commune, on ne le garde pas pour la séance du CG ! Quand on a un argument aussi pertinent, on le met dans le rapport pour convaincre les conseillers généraux. Parce que cet argument, au-delà de sa pertinence financière, justifie également ce qui nous préoccupait le plus, c'est-à-dire l'équité. L'équité n'est pas remise en question si ce bâtiment doit de toute façon être rénové. Dès lors, je vous prierai vraiment d'y être attentifs lors d'un prochain rapport, parce que cela change passablement les débats. »*

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote d'entrée en matière. Cette dernière est acceptée par **29 OUI, contre 1 NON et 5 abstentions**.

La présidente passe à l'examen de détail du premier arrêté. C'est **par 29 OUI, contre 1 NON et 5 abstentions que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la vente du bien-fonds n°889 et à la cession du bien-fonds n°3850 du cadastre de Couvet**, tel que soumis par le Conseil communal.

L'examen de détail du second arrêté ne suscitant aucun commentaire, c'est **par 29 OUI, contre 1 NON et 5 abstentions que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à l'acquisition à titre**

gratuit d'une partie de bien-fonds n°889 propriété de la société des abbayes de Couvet pour le domaine public communal, tel que soumis par le Conseil communal.

La présidente procède ensuite à l'examen de l'arrêté relatif à l'achat d'un terrain à détacher du bien-fonds 3008 du cadastre de Couvet.

M. Hurni (Soc.) indique que si son groupe comprend mieux le projet tel qu'il a été décrit, il persiste à ne pas comprendre l'intérêt pour la commune d'acheter du terrain agricole. Sans compter que comme relevé par le CC, la commune n'en a pas besoin et que ce terrain ne sera pas dézonné dans l'immédiat. Dès lors, le groupe socialiste refusera cet arrêté.

Le vote aboutit à **l'acceptation de l'arrêté relatif à l'achat d'un terrain à détacher du bien-fonds 3008 du cadastre de Couvet par 19 OUI, contre 15 NON et 1 abstention.**

La présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté relatif à un crédit extrabudgétaire portant sur une subvention d'un montant de Fr. 137'550.-- en faveur de la société des Abbayes de Couvet pour la construction d'un nouveau stand de tir et rappelle que plusieurs amendements ont été déposés par le groupe socialiste.

Article premier Le Conseil communal est autorisé à octroyer ~~une subvention~~ **un prêt** unique de CHF 137'550.-- à la société des Abbayes de Couvet, ~~représentant la part communale de la vente du bien-fonds bâti n°889 du cadastre de Couvet (CHF 103'450.--)~~ et ~~une aide directe de CHF 34'100.-- comptabilisée sous rubrique 351.365.00 « Subventions aux sociétés ».~~

M. Hurni (Soc.) précise que son groupe retire finalement cet amendement.

Art. 2 (nouveau) Le taux d'intérêt pratiqué sur le prêt sera inférieur de 0.5% au taux hypothécaire d'un éventuel prêt bancaire accordé au projet. En l'absence de prêt bancaire, le taux d'intérêt sera inférieur de 0.5% au taux hypothécaire fixe à 10 ans de la BCN.

M. Hurni (Soc.) retire également cette proposition.

Art. 3 (nouveau) Le prêt sera amorti à raison de 2% l'an et sera garanti par une cédule hypothécaire postposée à l'éventuel emprunt bancaire.

M. Hurni (Soc.) propose de sous-amender cette modification comme suit :

Art. 2 (nouveau) La subvention sera garantie par une cédule hypothécaire postposée à l'éventuel emprunt bancaire.

M. Rumley (CC) indique que l'Exécutif ne s'oppose pas à cet amendement.

La parole n'étant plus demandée et l'amendement n'étant pas contesté, la présidente passe au vote de l'arrêté qui est accepté par **29 OUI, contre 1 NON et 5 abstentions, tel qu'amendé ci-dessus.**

La présidente passe finalement à l'examen de détail de **l'arrêté relatif à l'octroi d'un droit de superficie la société des Abbayes de Couvet sur le bien-fonds n°3752 du cadastre de Couvet. C'est avec 29 OUI, contre 1 NON et 5 abstentions que le Conseil général l'accepte**, tel que soumis par le Conseil communal.

12. MOTIONS ET PROPOSITIONS

Aucune motion, ni proposition n'est présentée par le Législatif.

13. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

14. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

La présidente laisse la parole aux différents auteurs d'interpellations et questions.

A) Interpellations

1. Interpellation de M. Sergio Santiago (Les Verts) relative au **règlement sur les réservations et le PLR.**

M. Santiago commente l'interpellation de son groupe : *« Entre nous, j'aurais aimé ne pas avoir à déposer cette interpellation, mais qui ne dit mot consent paraît-il. Nul n'est censé ignorer la loi, à plus forte raison par ceux qui rédigent et approuvent les règlements. Et il paraît aussi que tous les citoyens sont égaux devant la loi, égaux en droits et en devoirs. Après ce préambule et comme indiqué dans l'interpellation écrite, rappelons qu'une infraction flagrante du règlement communal au sujet des réservations pour des stands sur les places villageoises a été commise par les partisans du parti libéral-radical en novembre dernier. En fait, si un caricaturiste avait assisté à la scène, il aurait pu dessiner un groupe de quadragénaires-quinquagénaires débonnaires venus boire un verre sur la place devant la Migros à Fleurier. Or, aucune réservation n'a été faite pour tenir ce stand et de surcroît la place était déjà bien occupée. Il s'agit à l'évidence d'un oubli, mais on pourrait s'attendre de la part de politiciens responsables qu'ils montrent l'exemple et si possible le bon. Nous demandons donc au CC qu'il fasse preuve de son autorité en requérant une sanction juste, exemplaire et appropriée pour cette infraction. On a vu encore ce soir que des règlements sont adoptés pour l'école, pour les foires et l'Abbaye. On souhaiterait aussi que ces règlements communaux soient simplement respectés. C'est une question de crédibilité du Législatif et de l'Exécutif. On espérait en effet que le règne de l'arbitraire et du laxisme était révolu avec la fusion. Si le CC ne partage pas notre indignation, nous serions amenés à penser que certains citoyens sont plus égaux que d'autres, surtout en ce qui concerne les droits, et peut-être moins égaux en ce qui concerne les devoirs. C'est aussi pourquoi nous avons proposé que le CC invite vigoureusement le PLR à verser un dédommagement financier à différentes associations locales, à raison de Fr. 150.-- pour trois associations, ainsi que Fr. 1.-- symbolique pour les groupes Les Verts et POP. »*

M. Rumley (CC) répond que le CC regrette évidemment qu'à l'occasion de cette votation, certaines règles n'aient pas été respectées par les différents partis et qu'à un moment donné un groupe se soit installé sur une place qui était finalement réservée par d'autres. Il lui semble néanmoins que le monde ne s'est pas écroulé et que finalement le parti en question, le PLR, a lui-même admis qu'il n'avait pas agi de manière correcte et a regretté son action. Cela suffit au CC et il pense que la prochaine fois, les transmissions d'informations se feront mieux. Quant à la sanction, il relève que d'une part nous n'avons pas de base légale pour en prévoir, et que d'autre part le CC n'en n'aurait de toute façon pas envie.

M. Santiago (Les Verts) ne se prononce pas.

2. Interpellation de M. Alexandre Willener (UDC) concernant **le bilan de fusion**

M. Willener s'exprime de la manière suivante : *« Je vais faire assez court vu que mon interpellation me paraît assez claire. Le CC l'a depuis 3 semaines environ. Mais sachez que ces questions sont celles d'un groupe de citoyens du Val-de-Travers et c'est avec plaisir que j'y ai répondu personnellement selon mon point de vue. C'est pour cela que j'aurai également voulu*

celui du CC. Je pense que les personnes qui m'ont transmis ces questions aimeraient également connaître son opinion. »

M. Rumley (CC) répond qu'effectivement cela fait 3 semaines qu'il relit cette interpellation tous les soirs avant de s'endormir. Ce qui l'empêche parfois de bien s'endormir. Plaisanteries mises à part, il relève que les questions posées sont importantes et il n'est pas forcément facile d'y répondre, parce qu'elles soulèvent toute une série de sous-interrogations. Il aurait aimé que le groupe qui, par l'intermédiaire de M. Willener, s'interroge sur ces éléments, essaie de s'imaginer dans quelle situation nous serions si nous étions encore dans les anciennes structures. Est-ce que dans le fond, nous aurions résolu les problèmes financiers des différentes communes ? Est-ce que nous aurions résolu les problèmes de transparence des syndicats ? Est-ce que vraiment nous aurions eu plus de poids au niveau du Conseil d'Etat ?

En tirant un bilan de la situation, il faudrait se demander où nous en serions si nous n'avions pas fusionné. M. Rumley souligne qu'en tant que citoyen de l'ancienne commune de Couvet, il ne souhaiterait pas particulièrement se retrouver avec une fiscalité de 85. Il lui semble que beaucoup de personnes ont oublié que dans 8 des anciennes communes, la fiscalité était notoirement plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Concernant l'importance du déficit budgétaire, M. Rumley explique qu'il était encore beaucoup plus important avant la fusion, simplement l'addition n'avait jamais été faite. Aujourd'hui, ce déficit a été réduit, M. Willener avait lui-même admis au moment de l'examen du budget 2011 que la situation financière devenait acceptable. Il rappelle les 2 millions d'économies réalisées, montant intéressant et surtout non négligeable.

En ce qui concerne la problématique des déchets. Il rappelle que les moloks sont un héritage des anciennes communes. Au sujet des illuminations de Noël, il consent que le CC n'ait pas été en l'occurrence très inspiré, mais là non plus le monde ne s'est pas écroulé. A la remarque des installations sportives trop chères, M. Rumley se demande si, parmi les gens qui ont interpellé M. Willener, il y a des personnes qui s'occupent de la Robella. Car il tient à souligner que la Robella est financée avec des deniers publics assez importants et c'est peut être là que cette personne trouve que les installations sportives sont trop chères.

Ensuite, cette interpellation mentionne que le Val-de-Travers est à la peine. Personnellement, M. Rumley ne sait pas où M. Willener a vu que le Val-de-Travers ou que la commune de Val-de-Travers est à la peine. Il confirme que la commune va bien. De tous les contacts qu'il entretient dans le canton et à l'extérieur, il ne peut que constater que notre commune se trouve dans une situation qui est tout à fait enviable. Il confirme ensuite qu'il est certain que nous avons gagné une meilleure audience auprès du Conseil d'Etat. Il indique que les 5 membres de l'Exécutif ont des contacts quasi hebdomadaires avec les différents conseillers d'Etat, ils font partie de toutes les commissions, de tous les groupes de travail, afin de représenter la commune, comme le sont les 3 villes. Dans ce cadre, chaque conseiller a la possibilité de très bien défendre la position de la commune. Même si c'est une politique de petits pas, l'addition des contacts fait qu'en fin de compte la relation et la collaboration construites avec l'Etat sont extrêmement importantes.

A l'interrogation : « *Est-ce qu'il y a des avancées importantes qui ont été faites ?* » M. Rumley aimerait rappeler que des avancées ou même des changements de position importants sont à compter dans le domaine des finances, par exemple. Si la commune de Val-de-Travers ne s'était pas mobilisée avec d'autres pour contrer le Conseil d'Etat dans ses velléités d'assainissement des finances cantonales, via la suppression de la péréquation verticale, il ne pense pas que les anciennes communes auraient été en état de mener la bataille - pas seules évidemment - mais de mener la bataille de telle manière que l'Etat ait été mené à reculer.

Il ajoute que dernièrement, la presse informait que l'antenne fleurissante du Lycée Denis-de-Rougemont, qui a toujours été un peu en danger, sera renforcée selon la volonté de l'Etat. Il tient à préciser que ces mesures n'arrivent pas spontanément comme ça ! Un important travail de fond s'est réalisé de concert entre l'Etat et la commune. Il indique que la problématique du CNIP va un peu dans le même sens. L'année passée, Ecoval a pu être reconstitué, alors que les anciennes communes avaient permis, dans le fond, la suppression de Job Eco, car elles étaient absentes des séances décisives.

A la question : « *Est-ce que nous avons reçu des compensations pour le transfert des tribunaux ?* » La réponse est en l'occurrence non. Mais il est vrai que nous vivons aussi dans un petit canton et qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir des compensations. Concernant la fermeture de l'hôpital, M. Rumley tient à préciser que l'hôpital n'a pas été fermé, mais restructuré. Il conçoit que des fonctions importantes ont été perdues, mais souhaite rendre attentive l'Assemblée que tout a été décidé du temps des anciennes communes. Il estime que si la commune actuelle avait existé, des solutions ou des situations un tout petit peu différentes auraient été obtenues. Au sujet de la priorité des transports en direction de La Chaux-de-Fonds par la route, M. Rumley indique que les priorités en matière de transports entre ces deux villes ne concernent pas la route, il s'agit du TransRun. Il souligne que le TransRun sera aussi important pour le Val-de-Travers, car cela permettra d'avoir enfin des liaisons par transports publics en direction de La Chaux-de-Fonds. Certes en passant par Neuchâtel, mais les temps de parcours seront réduits. A l'interrogation : « *Est-ce que le RUN a été utile pour le Val-de-Travers ?* », M. Rumley confirme que oui, différents projets touristiques ont été aidés ou pourront l'être dans le cadre du RUN.

Enfin, à la dernière question de l'interpellation, il précise qu'il y a toute une série de mesures qui vont dans le sens du développement de l'emploi. Il donne l'exemple des différentes entreprises horlogères qui sont en phase de développement et qui ont des contacts réguliers et soutenus avec les nouvelles autorités. Il donne encore les exemples de projets à l'étude, tel que la bibliothèque, les plans de quartiers qui sont en préparation et qui permettront un développement. Dans certaines anciennes communes, ces plans de quartiers sont restés des années à l'étude ou en suspens car ils étaient en proie à des difficultés. Le projet d'éco-quartier à Môtiers a avancé. Le Conseil communal s'attèle aussi à la problématique des transports publics, avec pour but que la situation s'améliore entre Val-de-Travers et Neuchâtel.

M. Rumley est intimement convaincu que Val-de-Travers n'avait absolument pas le choix, n'avait pas d'alternative. Il conçoit que tout n'a peut-être pas été juste, il y a certainement un nombre de choses qui auraient pu être faites différemment, mais il rappelle qu'il n'y a que deux ans que la commune de Val-de-Travers existe. Pendant ces deux années, il a fallu régler beaucoup de problèmes qui n'avaient pas pu être résolus ou qui avaient été mal gérés par les anciennes communes et les anciens syndicats. Désormais, la phase du développement de la commune peut être abordée. Il n'y a pas d'autre choix, il est maintenant temps d'aller de l'avant. En guise de conclusion, il aimerait transposer à la situation actuelle une phrase de deux philosophes ou comiques français qui s'appelaient Pierre Dac et Francis Blanche. Il le fait de la manière suivante : « *Est-ce que le Val-de-Travers a un avenir ? Oui, le Val-de-Travers a un avenir, mais il l'aura dans le dos chaque fois qu'il fera demi-tour* ». Il suggère à l'Assemblée de méditer là-dessus.

M. Willener (UDC) est à moitié satisfait, mais remercie M. Rumley pour ses réponses.

3. Interpellation du groupe socialiste « **vers un recueil systématique de la législation de Val-de-Travers** »

M. Hurni (Soc.) relève que cette interpellation est extrêmement claire et laisse ainsi rapidement la parole au CC.

M. Michel (CC) rappelle que le site Internet de la commune est effectivement fonctionnel, mais provisoire. On n'y trouve pas encore l'ensemble des documents. Le CC a eu l'occasion de le préciser par écrit suite à une question posée lors de la dernière séance du CG. Ce sujet a également fait l'objet d'une discussion au sein de la Commission des règlements. L'occasion pour le CC de rappeler aussi que la réglementation communale figure déjà dans un annuaire officiel, régulièrement mis à jour. Vu le faible nombre de règlements qui avaient été adoptés jusqu'à présent, il avait été décidé de procéder de cette manière dans un premier temps. Dans la mesure où la réglementation communale s'étoffe, tant celle du Législatif, que celle de l'Exécutif, il est effectivement prévu qu'elle intègre un véritable recueil systématique en 2011. L'idée étant de permettre à une personne qui est externe à l'administration de pouvoir retrouver un document réglementaire facilement, notamment sur le site Internet de l'administration

communale. En conclusion, un véritable recueil sera élaboré en 2011 et sera mis sur le site Internet lorsqu'il aboutira dans sa version définitive.

M. Hurni (Soc.) est absolument satisfait.

B) Questions

1. Question de M. Heinz Salvisberg (Les Verts) concernant **la biodiversité**

M. Rumley (CC) confirme que l'année 2010 a bien été celle de la biodiversité. Malheureusement, la commune n'a pas entrepris d'actions à son grand regret. Il aurait bien voulu traiter ce dossier en liaison avec la biodiversité, qui est une question à laquelle il attache une très grande importance. Il a eu des contacts à ce sujet avec le chef du service de la forêt, de la faune et de la nature, ainsi qu'avec le WWF. Il s'est rendu compte que le canton n'était pas très bien organisé pendant cette année de la biodiversité. Il aurait souhaité obtenir une aide cantonale afin de pouvoir lancer une véritable action. Un certain nombre d'idées ont été évoquées pour les zones de protection, par rapport aux allées ou aux pâturages boisés. En fin de compte, étant donné que le canton n'allouait aucune aide financière, M. Rumley s'est un peu découragé et est effectivement passé à d'autres priorités. Le CC aurait pu déposer une demande de crédit, soit au CG, soit dans le cadre de sa compétence mais il avait déjà tellement d'autres investissements à prévoir, qu'il y a renoncé dans ce domaine. Pour l'anecdote, M. Rumley s'est dit que ce n'était pas si mal s'il restait finalement quelque chose à faire à M. Christian Mermet.

2. Question du groupe PLR au sujet de **l'affermage des terres et domaines agricoles communaux**

M. Jean-Nat. Karakash (CC) explique que pour engager les procédures de résiliations avec les exploitants qui n'étaient pas domiciliés dans la commune de Val-de-Travers, le CC s'est basé sur le règlement sur l'affermage des terres et domaines agricoles communaux, notamment en article 2¹, qui indique que le CC est compétent pour affermer les terres et domaines communaux affectés à l'agriculture. Il s'est également référé à l'article 3¹, qui mentionne qu'afin de l'appuyer et de le conseiller en matière d'affermage de terres et des domaines communaux, le CC nomme au début de chaque législature, une commission consultative pour l'attribution des terres et domaines agricoles. C'est dans le cadre des discussions au sein de cette commission qu'il a été estimé que lorsqu'un exploitant ne répond plus aux critères qui auraient permis qu'on lui afferme une terre, il faut engager une procédure de résiliation. Elle doit se faire bien évidemment dans le cadre de la LBFA. La nouvelle version des baux qui a été transmise aux agriculteurs prévoit un article ou une convention particulière stipulant que lorsqu'un agriculteur ne répond plus aux critères qui lui auraient permis de se voir affermer une terre communale, une résiliation est possible. Ce n'est pas le cas dans les anciens baux, et évidemment la personne qui se trouve dans cette situation peut s'appuyer sur la LBFA pour exiger que le CC mène à terme le bail jusqu'à sa durée contractuelle, en 2014. C'est-à-dire, deux ans au-delà de la proposition de résiliation anticipée faite à cette personne.

3. Question du groupe socialiste relative à la **Direction de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau**

M. Kleiner (CC) répond que les vœux du PS seront exaucés, puisque l'avis de mise au concours du poste de directeur adjoint paraîtra ce mercredi et sera distribué par voie interne au sein de l'école Jean-Jacques Rousseau, de manière à pouvoir au plus vite « tuiler » les rôles, et de transmettre les dossiers dans les meilleures conditions possibles.

Séance du Conseil général du lundi 13 décembre 2010

Réponses aux questions

Point 5 de l'Ordre du jour - Budget des investissements 2011

Crédits ouverts

Question PLR : I344 503 00 Fleurier Vestiaires terrain de football

Y a-t-il une prévision pour l'affectation de l'immeuble qu'était l'ancien stand de tir ?

Réponse de M. Yves Fatton : Actuellement, l'ancien stand est désaffecté, prêt à être réaffecté. Il se situe sur une parcelle communale de 4'919 m², en zone d'utilité publique. Il faut savoir que l'ensemble des terrains jouxtant cette parcelle en ouest sont en zone d'habitation à faible densité et en mains privées. L'idée du Conseil communal, est de bien entendu valoriser ce bâtiment, ainsi que la parcelle concernée, ceci en tenant compte de l'ensemble du secteur à urbaniser.

.....

Question PLR : I390.506.00 Fleurier Remplacement chaudière Temple

Qu'en est-il de l'avancement du projet pour le remplacement de la chaudière du Temple ?

Réponse de M. Yves Fatton : Les travaux ont pu être terminés en novembre 2010. Ce crédit pourra dès lors être clôturé en 2011.

.....

Question PLR : I710.501.04 Môtiers Etape 2 du PGEE

Ce crédit ayant à peine été entamé, qu'en est-il de l'avenir du PGEE de Môtiers ?

Réponse de M. Pierre-Alain Rumley : Les travaux relatifs aux PGEE se déroulent selon le programme établi, y compris pour Môtiers. Les travaux à la Grande Rue se dérouleront en 2011. La commune fera évidemment en sorte que la Grande Rue ne soit pas en chantier lors de l'exposition « Art en plein air ».

.....

Question PLR : I790.501.04 Môtiers Plan spécial « Plaine Fin »

Peut-on avoir des informations sur l'avancement du projet de Plaine Fin ?

Réponse de M. Pierre-Alain Rumley : Le dossier est en train d'être finalisé. Il pourra être présenté au Conseil général pendant le premier semestre 2011.

.....

Question PLR : I791.501.09 Plan directeur régional

Concernant le plan directeur régional, est-ce qu'on va toucher des subventions cantonales ? Une démarche est-elle menée par le Conseil communal en ce sens ?

Réponse de M. Pierre-Alain Rumley : Faute de base légale, le plan directeur régional ne pourra pas être subventionné. L'élaboration du nouveau plan d'aménagement bénéficiera par contre de subventions.

.....

Question PLR : I791.509.00 Mise en œuvre du contrat-région

A quoi en est-on avec la mise en œuvre du contrat-région ?

Réponse de M. Jean-Nat Karakash : La mise en œuvre du contrat-région avance plus ou moins bien selon les projets. Environ un quart des mesures est réalisé et une moitié sont en cours

d'avancement. Le quart restant n'a pas pu être initié en raison de la faible implication de l'Etat en faveur des mesures qui n'entrent pas dans le cadre NPR.

En ce qui concerne le crédit-cadre communal, aucune dépense n'a été engagée en 2009 et 2010, mais plusieurs le seront en 2011. Il conviendra que le Conseil général se repenche sur l'avenir du financement de ce crédit lorsque la réserve de fusion se dissoudra, afin d'assurer sa disponibilité au moins jusqu'au terme prévu par la convention-programme NPR (fin 2012), voire au-delà.

Question PLR : I812.501.01 Fleurier Création chemin didactique

Concernant la création du chemin didactique à Fleurier, nous aimerions savoir si ce crédit a toujours une légitimité ? Ce projet va-t-il enfin aboutir ?

Réponse de M. Jean-Nat Karakash : *Oui et oui. Le Conseil général sera informé en temps voulu.*

Question PLR : I830.503.00 Fleurier Temps des Nobel

Peut-on avoir un éclaircissement sur l'aboutissement de ce projet à l'avenir, après le bouclage du premier volet du projet ?

Réponse de M. Jean-Nat Karakash : *Le projet de valorisation de l'identité horlogère de Fleurier et du Val-de-Travers n'en est encore qu'à ses débuts. En plus de constituer une offre de base permettant aux réalisations futures de se décliner dans un cadre cohérent, la première étape comprenant la promenade historique et la voiture-restaurant a prouvé aux partenaires privés notre capacité à concrétiser des projets. Des finitions seront également apportées au parcours au printemps et une identité globale du concept comprenant logo, site web et autres éléments sera élaborée, toujours en partenariat avec la Haute école d'art et de design de Genève, durant l'été prochain.*

Quant au projet d'horloge piloté par la fondation pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers, le groupe de travail a revu le concept et prévoit désormais une œuvre spectaculaire et interactive détournant quelque peu le concept traditionnel de l'horloge. Les membres travaillent avec enthousiasme pour préciser le concept et vérifier sa faisabilité technique. Lorsque cette phase aboutira, des recherches de fonds seront lancées pour financer le projet, auquel sera également affecté le solde disponible du crédit d'investissement, qui sera bouclé une fois l'horloge construite.

Au-delà de ces différents projets découlant du crédit voté à l'époque par la commune de Fleurier, les efforts de valorisation devraient se poursuivre, avec l'ambition de doter à terme la région d'un lieu visitable sur le thème de l'horlogerie, respectivement la mise en place d'un événement régulier en lien avec le thème.

Crédits à solliciter

Question PS : I300.503.xx Ludothèque Collège 3 Couvet

Satisfait et fâché à la fois, satisfait qu'une demande de crédit soit prochainement soumise au Conseil général afin que la ludothèque puisse enfin disposer de locaux adéquats. Fâché que les prestations offertes par la Ludothèque aient été oubliées dans le nouveau calendrier communal 2011, ceci d'autant plus que la commission de la nouvelle bibliothèque a travaillé plusieurs heures sur ce sujet afin de trouver des solutions qui rencontrent l'adhésion des différents acteurs concernés.

Réponse de M. Claude-Alain Kleiner : *Si nous pouvons comprendre l'insatisfaction des auteurs de la question, en regard de la qualité des services de la ludothèque et l'investissement de ses diverses actrices, force est de préciser deux points, à la décharge du Conseil communal :*

✓ *La ludothèque n'est pas un service communal ;*

- ✓ *Au moment où les divers services ont dû remettre les informations à faire paraître sur le calendrier communal – fin septembre 2010 -, les réflexions relatives à cette problématique n'étaient pas terminées.*

Le Conseil communal prend toutefois bonne note de la remarque afin d'apporter les corrections nécessaires l'an prochain.

Point 9 de l'Ordre du jour – Interpellations et questions

Interpellations

Conformément à l'article 3.24³, le Conseil communal répondra de vive voix aux deux interpellations déposées par Les Verts (Règlement sur les réservations et le PLR) et l'UDC (Bilan de la fusion) lors de la séance du 17 janvier 2011. (Voir réponse en pages 380 à 383)

Questions

1. Question de M. Bernard Rosat (Soc.) concernant **l'externalisation de la gestion des cantines scolaires.**

« Selon un article de presse une société à responsabilité limitée a été créée afin de gérer les cantines scolaires ceci en regard de la difficulté à maîtriser le temps de travail des personnes concernées :

- ✓ *Pourquoi la gestion du temps de travail de ces personnes n'est pas possible alors que la commune peut gérer le temps de travail des patrouilleurs scolaires qui sont également au bénéfice d'une structure de temps de travail courte et morcelée ?*
- ✓ *Quel est l'organigramme de cette société, qui fait quoi, qui porte la responsabilité de la prestation ?*
- ✓ *Le Conseil communal a-t-il d'autres externalisations en vue ? »*

Réponse de M. Claude-Alain Kleiner : Comme précisé en réponse aux questions y relatives lors de l'examen du budget 2011, le Conseil communal a toujours exprimé sa volonté d'externaliser la gestion de la carte de l'accueil parascolaire. Après un démarrage plus délicat que prévu, compte tenu d'un besoin manifestement moindre en regard des enquêtes réalisées jusqu'alors, il est rapidement apparu que la mise en synergie des personnels de la permanence pédagogique, des cantines scolaires voire du foyer scolaire participerait à une gestion plus rationnelle du personnel, davantage lissée sur l'ensemble de l'année. Dans ce contexte et la perspective d'une externalisation, après conseil auprès de l'Etude Hofner et Codoni, le Conseil communal a choisi de créer une Sàrl au sein de laquelle il y aura deux représentants de la Commune, outre la répondante de la structure, la directrice de la Crèche communale. En effet, l'Office de l'accueil extra-familial conditionne son éventuel subventionnement par le fait de pouvoir compter sur la présence d'une personne dûment reconnue.

2. Question de Mme Valeria Generoso (Soc.) au sujet de **la signalisation routière**

« Quelle est la distance minimale à respecter entre un gendarme couché et le panneau de signalisation le concernant ? Je pose cette question en lien avec un des gendarmes couchés de Môtiers, dont le panneau se situe à sa hauteur même, ce qui est très surprenant pour les personnes ne connaissant pas les lieux. Ce panneau respecte-t-il la distance légale ? »

Réponse de M. Yves Fatton : Oui, selon l'ordonnance sur la signalisation routière (art. 3), les signaux de danger et leur mise en place ne seront ordonnées qu'aux endroits où un conducteur ne connaissant pas les lieux pourrait ne pas s'apercevoir d'un danger ou le remarquer trop tard. A l'intérieur des localités, le signal sera placé peu avant l'endroit dangereux. S'ils sont placés plus de 50m avant, l'éloignement sera indiqué par une plaque supplémentaire.

S'agissant du panneau "cassis" (1.06) utilisé pour signaler les gendarmes couchés, il doit être placé à l'endroit même du danger, selon renseignements pris auprès de l'Inspecteur cantonal de la signalisation routière.

3. Question de M. Sven Schwab (Soc.) relatif **au dernier jour d'école avant les vacances de Noël des élèves**

« Au sein de l'école secondaire JJR VdT, les élèves ont toujours eu la possibilité, le dernier jour d'école avant les vacances de Noël, de passer un moment convivial avec leur maître de classe. Ainsi, les élèves et leur professeur prenaient ensemble un pique-nique à midi puis passaient la première partie de l'après-midi à faire quelques jeux de société. C'était ainsi une façon agréable de célébrer l'esprit de Noël à l'école et de promouvoir les valeurs d'intégration et de développement des qualités humaines prônées par l'école.

Il semblerait toutefois que, cette année, cette tradition soit abolie (ou à tout le moins modifiée dans sa substance essentielle), les élèves devant travailler ce jour-là selon les horaires habituels et ce tout l'après-midi également, sans passer de temps spécifique avec le maître de classe.

A l'évidence, la population est très attachée aux traditions liées à Noël, de même que les élèves. Cette mesure, qui semble susciter une certaine incompréhension auprès des élèves, des enseignants et des parents, a-t-elle une justification pédagogique ? Par ailleurs, cette mesure n'est-elle pas contradictoire avec les soucis affichés de collaboration et d'écoute entre direction, enseignants, élèves et parents, de même qu'avec le souhait répété de créer ou maintenir une atmosphère conviviale au sein de l'école ? »

Réponse de M. Claude-Alain Kleiner : Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir répondre à cette question. Nous sommes en effet fort heureux de pouvoir évoquer le temps « béni » où certaines pratiques largement usitées au sein des écoles du canton, étaient encore tolérées. En préambule, nous souhaitons toutefois tempérer le propos de M. Schwab puisque tous les enseignants ne pratiquaient pas de la sorte au sein de l'Ecole. De plus, il est réducteur d'imaginer que la promotion des valeurs d'intégration ne se concrétiserait qu'à ce moment de l'année. Il s'agit-là d'un axe transversal d'apprentissage, d'une constante pédagogique.

Mais revenons à ce temps « béni » où l'on pouvait fêter Noël comme vous le souhaitez... Revenons à ce temps « béni » où, à l'occasion des courses d'écoles, l'on pouvait donner rendez-vous à ses élèves à la gare, sans les contraindre à respecter les horaires en venant en classe avec leurs sandwiches avant de monter dans le train... Aujourd'hui, sur pression des familles, le DECS a choisi de réglementer en la matière en préconisant, auprès des anciennes commissions scolaires de l'époque, une stricte application, immédiatement et aveuglément suivie.

Bref, la société se transforme. Et cela ne laisse pas d'inquiéter ! Soyez certain que nous répercuterons votre souhait auprès de la Direction de notre école pour une application des directives cantonales empreintes d'intelligence ou, plus simplement, de bon sens !

4. Question du Groupe POP au sujet du **choix des dates choisies pour deux des prochains CG**

« Les dates des 14 février et 12 septembre nous semblent particulièrement mal choisies. Nous demandons qu'elles soient avancées ou reculée d'une semaine. »

Réponse de M. Pierre-Alain Rumley : D'entente avec la présidente du Conseil général les séances prévues les lundis 14 février et 12 septembre sont déplacées aux mardis 15 février et 13 septembre 2011. Nous profitons de cette question pour informer le Conseil général que, pour ne pas retarder le traitement d'importants dossiers et permettre l'organisation d'un repas à la suite de la séance d'approbation des comptes, une séance supplémentaire est fixée au 11 avril 2011.

5. Question du Groupe POP concernant **le site internet communal**

« Pourquoi les procès-verbaux 2009 du Conseil général n’y figurent-ils pas ? Serait-il possible de les ajouter ? »

Réponse de M. Thierry Michel : www.val-de-travers.ch est un site provisoire avec des capacités forts limitées et offrant peu de souplesse. Nous pouvons le comparer à une bibliothèque dans laquelle la mise à disposition de nouveaux livres nécessite le retrait d’anciens ouvrages. Au début 2011, le nouveau site Internet communal sera mis en ligne. Il sera plus convivial et permettra la mise en ligne de l’ensemble des documents publics communaux, dont bien évidemment les procès-verbaux du Législatif.

Ayant épuisé les points à l’ordre du jour et la parole n’étant plus demandée, la présidente lève la séance à 22h37.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LA SECRETAIRE-SUPPLEANTE :

Christelle Gertsch Macuglia

Cécile Mermet Meyer

Motion en suspens (délai de traitement d’une année, selon RG 3.23) :

- ✓ Les Verts : « Pour la création d’une Société neuchâteloise pour l’exploitation de l’énergie éolienne », accepté par le CG lors de sa séance du 26 octobre 2009
Délai prolongé d’une année, accepté par le CG lors de sa séance du 27 septembre 2010.
- ✓ PLR : « Un arbre pour chaque naissance », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010
- ✓ POP : « Pour des achats ou des investissements communaux issus d’une production sociale et écologique », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010